

Projet de loi permettant la gratuité de médicaments et de soins dentaires aux nécessiteux

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, a présenté vendredi à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à permettre à tous les bénéficiaires de la Loi d'aide sociale d'avoir accès à la gratuité des médicaments et, à certaines catégories de personnes, de se prévaloir des soins dentaires gratuits.

Augmentation du prix des cigarettes

MONTREAL (PC) — Le paquet de cigarettes au Canada coûtera un cent de plus à partir du 4 janvier 1971, vient d'annoncer la société Imasco Ltd (ex-Imperial Tobacco Co of Canada LTD).

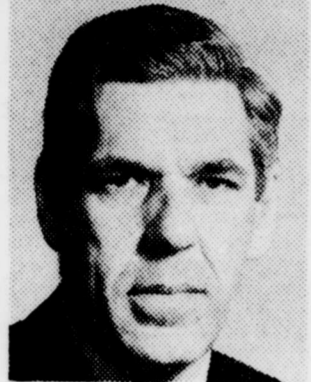
Dans un communiqué, la société précise qu'en raison de la hausse des frais de gestion et des salaires, elle percevra des grossistes un supplément de 43 cents par 1.000 cigarettes, ce qui pour le consommateur se traduira par une majoration d'un cent par paquet.

M. Edmond Ricard, vice-président et directeur général d'Imasco, a rappelé qu'à l'automne dernier une convention collective avait été conclue avec le syndicat représentant son personnel, convention aux termes de laquelle les employés obtenaient une augmentation salariale de 10 pour cent par année pour chacune des années 1970 et 1971.

"En outre, dit-il, nous avons eu à faire face à une hausse des frais d'emballage et de transport".

Rappelons que c'est en mars 1969 qu'Imasco avait pour la dernière fois augmenté ses prix, suivie peu après par les autres fabricants de tabac.

Les personnes éligibles à la gratuité des soins dentaires seront, selon les renseignements donnés par M. Castonguay il y



M. Claude Castonguay

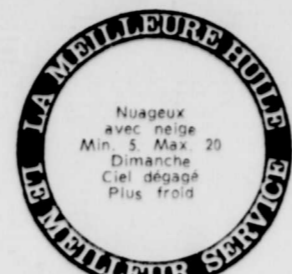
a quelques semaines, les enfants de moins de sept ans.

La loi ne précise cependant pas cela et cette définition sera inscrite dans des règlements qui viendront par la suite.

Le projet de loi, présenté en première lecture, a été immédiatement référé à la Commission parlementaire du ministre de la Santé qui entendra, à compter du 20 janvier prochain, tous les groupes, organismes ou personnes intéressés directement ou indirectement au projet de loi.

L'un des points majeurs du projet est la création d'une commission de pharmacologie.

CHARBONNERIE ST-LAURENT INC.



374-6221

Aux Jeux d'hiver à Saskatoon

L'équipe du Québec junior "B" sera des plus représentatives

voir nouvelle page 24

Sheraton Château de Blois



Receptions • Salon-Bar 379-4550

le nouveliste

51e année, No 44

Trois-Rivières, samedi 19 décembre 1970

Quinze cents

Neuf suspects arrêtés par la police

\$1 million d'autos volées retrouvées à Drummondville

par Pierre MANSEAU

DRUMMONDVILLE — Une opération d'enquête entreprise conjointement par la Sûreté du Québec et la police de Montréal, a permis de mettre à jour un réseau de voleurs d'automobiles dans la région de Drummondville. Cette opération, sous la direction des escouades des véhicules volés de ces deux corps policiers, a été entreprise mercredi soir dernier, et jusqu'à date on estimerait la valeur des autos volées et du matériel retrouvé à plus de \$1 million. Neuf suspects ont déjà été arrêtés relativement à ce réseau, et six d'entre eux ont été

formellement accusés et comparaitront en cour de Sessions de la Paix, au cours de la semaine prochaine, soit à Drummondville ou à Montréal.

Les policiers ont été mis sur la piste du réseau, mercredi soir dernier, à la suite de l'arrestation de trois suspects qui étaient en possession d'outils, définis par le code criminel comme des "outils passe-partout pour vol d'auto". Ces trois individus, Serge et Marcel Dionne, et Joseph Pinaud, tous trois de Drummondville ont comparu en cour jeudi à Montréal pour se voir accuser de vols et recel.

L'enquête ne devait pas tarder à porter fruit et c'est à Drummondville que les liemers ont découvert le "pot aux roses". Une dizaine de perquisitions ont permis de retracer près de deux cents véhicules qui avaient été rapportés volés. Les voitures, en presque totalité, étaient de modèles récents soit de 1968 à 1970.

La façon de procéder du réseau était fort simple: on volait les voitures à Montréal pour ensuite les amener à Drummondville où elles étaient démantelées puis revendues en pièces.

Dans la région drummondvilloise, le réseau opérait sur trois bases différentes. Première-ment, deux granges, l'une si-

tuée dans le rang de St-Cyrille et l'autre dans le 4e rang de St-Majorique, servaient au démantèlement tandis qu'un garage de la banlieue de Drummondville était utilisé pour la vente "au détail".

Les trois individus de la région ont été mis sous arrêts hier après-midi, il s'agit de Claude Fournier de la rue Cardin, Ronald Perreault de la rue St-Laurent et Jean-Paul Tholin du 7e rang à St-Cyrille. Les trois hommes ont été accusés de vol et recel d'autos volées, ce qui permettra aux autorités policières de les avoir à l'œil à la prison d'Arthabaska jusqu'à leur passage en cour mardi le 22 décembre.

Les trois accusés avaient été arrêtés en flagrant délit hier après-midi, et les autres l'avaient été lors de perquisitions effectuées mercredi et jeudi à Montréal et à Drummondville. Une quinzaine d'hommes des deux escouades des véhicules volés, sous la direction du capitaine M. Coiteux de la Sûreté du Québec et du lieutenant-detective G. de la Rochelière de la police de Montréal, avaient dû être mobilisés pour cette opération qui incidemment se continuait hier soir au moment d'aller sous presse. Une action de rattachage systématique dans la région drummondvilloise devrait permettre aux policiers de tirer cette affaire au clair avant la période des Fêtes.

Le service aux guichets sera rétabli le samedi dans les grands bureaux de poste

OTTAWA (PC) — Le service complet aux guichets sera rétabli le samedi, à compter du 9 janvier 1971, dans les grands bureaux de poste du Canada.

Quant aux autres bureaux, les besoins locaux détermineront l'opportunité de les ouvrir le samedi.

C'est ce qu'a déclaré, vendredi matin aux Communes, le ministre responsable du service postal, M. Jean-Pierre Côté.

Les trois partis de l'opposition ont exprimé leur joie et félicité M. Côté d'avoir remis en opération un service essentiel à tous les Canadiens.

Les bureaux de postes étaient fermés le samedi depuis le mois de février 1969 alors que M. Eric Kierans était ministre des Postes.

La distribution du courrier par

les facteurs demeure suspendue le samedi et le porte-parole des conservateurs, M. Heath Macquarrie (PC-Hillsboro) a souhaité qu'elle reprenne le plus tôt possible.

M. Macquarrie a dit que l'annonce de la reprise des services aux guichets le samedi, par M. Côté, prouve que ce dernier "répudie les innovations tortueuses et sinieuses de l'ancien ministre des Postes, M. Kierans".

M. André Fortin (RC-Lotbinière) a également félicité M. Côté "qui comprend que le service postal est essentiel au public et qu'il importe de le maintenir le samedi, même s'il est déficitaire".

M. Fortin a fustigé lui aussi M. Kierans en disant qu'il n'avait rien compris le jour où il avait annoncé la fermeture des bureaux de postes le samedi.

Demers déplore le transfert du bureau du CMQ à Grand'Mère

QUEBEC (Spéciale) — Le député de St-Maurice, le Dr Philippe Demers fort déçu de l'annonce officieuse du déménagement du bureau provincial de placement de Shawinigan à Grand'Mère, a demandé, hier, au ministre substitut du Travail, M. Roy Fournier, sur quels critères se basait le gouvernement pour fermer ou déménager des bureaux à travers la province.

M. Fournier, qui a semble un peu surpris de la question, s'est contenté de répondre à M. Demers qu'il prenait avis de la question pour lui répondre à une séance subséquente.

"Je comprends qu'avec le nombre d'emplois qui se créent chez nous, on puisse fermer des bureaux", a retorqué le député, soulignant par ces termes qu'il se crée présentement dans la région plus de chômage que de nouveaux emplois.

Dans une entrevue qu'il nous accordait peu de temps après, M. Demers a souligné que ce déplacement de bureau est le quatrième du genre à se faire ces dernières années, soit la Commission du salaire mini-

mum, déménagée au Cap-de-Madeleine, le déplacement d'un bon nombre d'employés de l'Hydro-Québec et du Bell Téléphonie, qui sont maintenant à Trois-Rivières.

"Le bureau de placement, en étant déménagée à Grand'Mère, met en évidence les faiblesses politiques de ceux qui ont présidé son déplacement, a-t-il dit, ajoutant: "pour tout dire, c'est un geste déplorable qui inquiète à juste titre la population de chez-nous".

Sur une note sarcastique, le député devait poursuivre en ces termes: "Il est vrai qu'avec la venue annoncée et escomptée de 100.000 nouveaux emplois au Québec, Shawinigan aurait pu attendre à recevoir sa part. On vient de confirmer, en fermant des bureaux de placement à travers le Québec, que le gouvernement de M. Bourassa, après avoir "claironné" aux quatre coins de la province, un embauchage accru, admet aujourd'hui qu'il n'a plus besoin de ces bureaux pour accorder des emplois qui n'ont effectivement existé que dans l'imagination et les propos des gens qui l'ont appuyé.

Loubier demande que l'on retire le permis de port d'arme du ministre Jérôme Choquette

QUEBEC (PC) — Soulevant hier, à l'Assemblée nationale, une question de privilège, M. Gabriel Loubier, député unioniste de Bellechasse, a demandé que l'on retire au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, son permis de port d'arme.

M. Loubier s'est alors mis en devoir d'expliquer que la veille, le ministre avait parlé de lui en termes "injurieusement et outranciers", devant des députés et des fonctionnaires. Il attribue au ministre de la Justice, des expressions telles que: "Tu es un maudit trou de cul", "Tu n'es qu'un maudit cochon" et "Tu es écorçant".

L'aménosité entre le député et le ministre ne serait pas étrangère à l'incident survenu en début de semaine au Vaisseau d'Or

le restaurant de Montréal dont le maire, M. Jean Drapeau, est propriétaire. Le 14 décembre, en effet, la police interdisait une loterie que la Palestre nationale y avait organisé.

M. Choquette avait alors déclaré que les jeux de hasard étaient interdits dans des établissements titulaires d'un permis de la Régie des alcools. Or, le Vaisseau d'Or étant un de ces établissements, il était illégal d'y organiser une loterie. Le ministre avait ensuite ajouté que c'était le directeur de la police de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin, qui avait porté cette affaire à son attention.

M. Loubier, cependant, devait déclarer à des journalistes que l'explication du ministre était fautive et que M. Choquette



Une partie des pièces d'autos que l'opération conjointe de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec a permis de retrouver dans la région de Drummondville, hier après-midi lors de la mise à jour d'un vaste réseau de voleurs d'autos. Quelque 200 autos avaient été retracées hier soir, et la valeur des autos volées dépasserait \$1 million, alors qu'elles étaient en opération.

Trudeau accuse des étudiants de CEGEP d'encourager la violence au Québec

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau, a affirmé vendredi, aux Communes, que certains étudiants des CEGEP favoriseraient beaucoup une reprise des investissements économiques au Québec, s'ils s'abstenaient de leurs déclarations prônant le recours à la violence.

Le chef du parti libéral, répondant à une question de M. André Fortin (RC - Lotbinière) a dit que ces mêmes personnes se font ainsi les complices de l'entretien de la misère qu'ils dénoncent, leurs déclarations aboutissant à éloigner les investissements étrangers du Québec.

"L'atmosphère de violence que beaucoup d'entre eux répandent ne contribue pas à cette reprise", a-t-il dit. Interrogé par M. Fortin pour savoir si le gouvernement envisageait une "aide financière" spéciale pour assurer une reprise économique dont pourraient bénéficier les diplômés des CEGEP, M. Trudeau visait, pour la première fois, selon des observateurs, aussi directement les étudiants du Québec.



sommaire

Au Coeur du Québec	13
Bandes illustrées	36
Classées	34-35-36-37-38
Convocations	34
Débat	27-28-29
Information régionale	5-9-13
Le monde des affaires	30
Madame en tête	17-18-20
Mots croisés	38
Nécrologie	38
Shawinigan-Grand'Mère	4
Sports	21-22-23-24-25
Télévision	27
Voyages	31



MINI-LOTO TIRAGE 18 DECEMBRE 77398 77398 gagne \$5.000 7398 gagne \$500 398 gagne \$100

le sourire du petit déjeuner

Le gouvernement a un bras long et un bras court; le long sert à prendre et arrive partout; le bras court sert à donner mais il arrive seulement à ceux qui sont le plus près de lui...



- Le pont coûtera \$500,000 de plus au gouvernement page 3
- Trois candidats se font la lutte à la mairie de Shawinigan-Sud page 4
- Après le Printemps de Prague c'est le dur Hiver Polonais page 7
- Bourassa invite les Québécois à la réflexion au temps des Fêtes page 10
- Quatre hôpitaux passeraient aux mains du ministère de la Santé page 13
- Il en coûterait \$20 millions pour dépolluer le Saint-Laurent page 32

Deux blessés de la circulation à Daveluyville

DAVELUYVILLE (B.A.) — Un accident de la circulation a fait deux blessés vers 1h hier après-midi à Daveluyville. Il s'agit de Georges Gregerson, domicilié au 31 rue Park à Toronto, et de Charles Boudreau de Daveluyville. Les dégâts matériels sont de l'ordre de \$1.000. Les blessés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers de la maison Bruno Desrochers de Victoriaville. M. Boudreau aurait été blessé grièvement tandis que M. Gregerson s'en est tiré avec des blessures mineures. L'agent Jean-Paul Morin du bureau de la Sûreté du Québec à Victoriaville s'est rendu sur les lieux.

De jeunes chômeurs prennent leurs problèmes en main

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Les jeunes chômeurs de Drummondville ont décidé de prendre en main leurs problèmes et de se grouper pour être mieux en mesure de faire face à leur situation. Depuis près de deux mois que le Comité d'entraide aux jeunes chômeurs existe, son action vient de prendre forme de façon concrète alors qu'un problème a surgi. En effet, les employés de la compagnie Uniglass (fabrication de cabines en fibre de verre pour motoneiges), qui a fermé ses portes à la fin de l'été dernier, se sont rendu compte que leur dernière semaine de travail n'avait pas été rétribuée et qu'ils n'avaient pas touché non plus leur 4 p.c. de vacances. Devant ce fait, les jeunes ont pris des informations auprès du syndicat de la faillite et une demande en ce sens a été formulée. Un règlement devrait intervenir bientôt et les employés entrer en possession de leur dû. De plus, le comité d'entraide aux jeunes chômeurs a décidé l'ouverture d'un "café-chômeur" où tous les jeunes sans-travail pourront se réunir pour des rencontres d'échanges, fonder une coopérative, un journal, pour communiquer entre les régions chômeuses, (sic). On voudrait aussi joindre ce comité avec l'action de la Jeunesse ouvrière Catholique (JOC). Le grand but du comité est de regrouper les jeunes chômeurs pour que les forces ne s'effritent pas et puissent continuer à être effectives même s'ils sont sans emploi. Par le comité, on vise une meilleure personnalité, une meilleure formation grâce à l'information, à des activités, à des films, des cours. Aider les gens à ajuster leurs idées sur les chômeurs et sur leur savoir-faire, développer les capacités personnelles en prenant des responsabilités, revaloriser les chômeurs vis-à-vis les employeurs. On veut aussi bannir le chômage en sensibilisant la population et fournir une espérance aux chômeurs, savoir qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent faire quelque chose ensemble.



La communion distribuée par une femme

Depuis septembre, à Sainte-Famille de Victoriaville, une paroissienne Mme Thérèse Morneau donne la communion à la messe de 10 heures. Elle a demandé et reçu la permission du vicaire général

diocésain Mgr Georges Dubuc. Une récente instruction de Rome mentionne qu'il ne convient pas aux femmes de servir la messe. Comment peuvent-elles alors donner la communion? (Photo Lero)

Les professeurs du Cegep

Dénoncent la décision du ministre Guy Saint-Pierre concernant l'enquêteur

TRACY (L.B.) — Le syndicat des professeurs du CEGEP de Saint-Hyacinthe, qui groupe les enseignants du campus de Sorel et Tracy et ceux de Saint-Hyacinthe, dénonce la nomination par le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, d'un commissaire-enquêteur, chargé de recevoir les plaintes des parents et des administrateurs à l'égard des enseignants. Le président du syndicat, M. Jacques Deveault, souligne que le rapport Parent et les nouveaux besoins manifestés par les étudiants ont amené les professeurs à transformer leur enseignement afin d'être "non seulement des transmetteurs de connaissance et d'attitudes traditionnelles mais aussi des agents de changements". La tâche des enseignants n'a pas été facile ces dernières années; la démission de beaucoup de parents, les contestations pé-

dagogiques dont les professeurs ont souvent été la cible, l'attitude exercée sur les étudiants par les facilités de la société de consommation ont forcé les enseignants à repenser la pédagogie. Tous les pédagogues savent qu'une telle activité exige la plus grande liberté d'action, le support des directions et la collaboration de la société en général. L'instauration d'un système d'inquisition, souligne le président du syndicat, pourra avoir comme résultat d'arrêter ce travail d'élaboration réclamé par les étudiants, les pédagogues, les parents, tous ceux qui souhaitent la transformation radicale et rapide de notre système d'enseignement menacé par la sclérose et la désaffection des étudiants. un professeur pour préjudice de la convention collective. Le ministre empêche que le problème il y a, ne se régle entre les personnes impliquées, soit l'étudiant, les professeurs, un père ou une mère, et en dernier ressort, la direction de l'institution. Pour sa part, la Fédération nationale des Enseignants à laquelle est affilié le syndicat des professeurs du CEGEP de Saint-Hyacinthe, campus de Tracy et de Saint-Hyacinthe, recommande aux professeurs de garder leur calme, de continuer à donner les cours prévus au programme, selon les syllabus connus et approuvés par les directions. Elle s'engage à les défendre selon les dispositions très explicites des conventions col-

Le Conseil municipal de

Plessisville désire un autre passage à niveau, ave Morin

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Une résolution a été adoptée par le Conseil municipal urbain de Plessisville pour demander au Canadien national d'aménager un autre passage à niveau dans les limites de la ville. Dans leur requête, M. le maire Rosaire Côté et ses collègues précisent que ce passage à niveau pourrait se situer à la hauteur de l'avenue Morin (Continuation de Vallée). Ce serait la seule amélioration qui permettrait de décongestionner la circulation aux périodes de pointes au seul passage à niveau qui existe actuellement en ville, soit celui situé près des usines Forano Ltée.

Garage municipal
Une proposition faite par M. Raymond Hainse, conseiller, a reçu l'approbation du Conseil municipal. Par cette proposition, il est décidé de faire construire un garage municipal au coût de \$65.000. Les édiles ont convenu d'affecter le surplus des opérations de 1970 à la réalisation de ce projet. Ces décisions ont reçu l'approbation des autres conseillers présents à la réunion soit MM. Fernand Fournier, Gaston Carignan et Jean-Marie Fortier.

Boiseries Plessis
Le conseil municipal a autorisé la signature du contrat de vente au prix de la propriété occupée depuis 15 ans par la firme Boiseries Plessis. On donne ainsi suite à l'entente conclue en 1956 entre le conseil municipal et les co-propriétaires de

cette entreprise industrielle, MM. Robert Trépanier et L. Philippe Paré. Les deux hommes d'affaires s'étaient engagés à verser à la ville un loyer mensuel de \$201.67 durant une période de 15 ans. Le contrat stipulait que les deux intéressés pourraient se porter acquéreur des terrains et bâtiments occupés durant cette période, au prix de \$1. Si le coût mensuel de location était versé régulièrement à la Ville, ce qui a été fait à la satisfaction des autorités municipales.

Les finances
Des comptes pour \$10.552.84 ont été approuvés pour paiement par les édiles municipaux de Plessisville à leur 21ème séance de la session de décembre. Les montants en évidence sur la liste sont \$1.703.80 pour Taschereau Ready Mix inc. et \$1.132.38 pour Omer Pinette.

Engagement et démissions
M. le maire Rosaire Côté et les conseillers ont retenu les services des comptables Roy et Desrochers de Victoriaville pour la vérification des livres pour l'année 1970 et la préparation des états financiers. Par ailleurs, ils ont accepté la démission de M. Gérard Raymond qui faisait partie de la Commission municipale des finances; on sait

que M. Raymond est maintenant commissaire industriel pour la Ville de Plessisville. La démission de M. Germain Massicotte, de la Commission municipale des loyers, a également été acceptée par les édiles.

Les loisirs
Le Conseil municipal a pris les dispositions pour maintenir en bon état planchers et escaliers du local utilisé par les patineurs à l'école Chanoine Boullet. Des instructions ont été données pour l'installation d'une prise d'eau et d'une valve à l'école Jean XXIII, installations qui permettront d'entretenir les patinoires aménagées sur les tennis près de cette institution. La municipalité scolaire Jean Rivard, propriétaire de ces écoles, a autorisé les aménagements concernés. Dans un autre domaine des loisirs, les édiles ont pris en considération une demande faite par M. Jean-Pierre Poirier, président de la Bibliothèque de Plessisville. Dans sa requête, M. Poirier sollicite une contribution financière plus substantielle que celle qui est actuellement accordée par le Conseil municipal en faveur de la Bibliothèque de Plessisville. Il a été convenu d'étudier la demande avant de prendre une décision sur cette question.

A la suite d'un accident à Ste-Croix

Hilaire Lemay de Ste-Foy condamné à payer \$202,539

QUEBEC (PC) — Le juge Gérard Lacroix, de la Cour supérieure de Québec, a condamné, hier, M. Hilaire Lemay, de Ste-Foy, à verser une somme de \$202.539 en dommages-intérêts aux victimes d'un accident de

la circulation qu'il a causé alors qu'il conduisait son véhicule en état d'ébriété. La preuve a établi qu'à la suite d'une soirée de danse et d'une tournée d'hôtels et de cabarets, M. Lemay a accepté de faire monter quatre jeunes gens dans son automobile et a emprunté la route no 3, de Lotbinière à Ste-Croix. A l'extrémité d'une courbe, à environ deux milles du village de Lotbinière, la voiture conduite par M. Lemay aurait dérapé et heurté un ponceau, pour finalement s'immobiliser dans un fossé.

Le jeune Louis Lévesque succombe à ses blessures

VICTORIAVILLE (B.A.) — Le jeune Louis Lévesque, 5 ans, qui avait été trouvé baignant dans son sang sur un banc de neige jeudi après-midi en face de l'école Mgr Grenier de Victoriaville, a succombé à ses blessures peu après son entrée à l'hôpital d'Arthabaska. Le bambin est décédé d'une hémorragie interne. Il était le fils de M. et Mme Alain Lévesque de Victoriaville. Il apparaît que le garçonnet ait été écrasé à mort par un autobus scolaire sans que le conducteur ne s'en aperçoive à la sortie des classes. Il a été impossible d'obtenir de plus amples détails sur cet accident. Le détective Jean-Marie Scott du service de la police de Victoriaville s'occupe de l'enquête.

Les passagers, Luc Turcotte, Thomas Leclerc, Maurice Lemay et Mlle Alice Demers, ont été grièvement blessés et cette dernière est encore clouée à un fauteuil roulant, handicapée pour la vie.

Indemnités
Après étude de la preuve, le juge Lacroix a condamné Lemay à verser une indemnité de \$90.788 à Mlle Demers, de St-Edouard, plus une somme de \$8.000 à sa mère qui, à cause de l'accident, a dû abandonner un emploi pour rester au chevet de sa fille, plus \$3.597 au père pour les dépenses supplémentaires qu'a occasionnées cet accident à la famille.

Le juge Lacroix condamne également Lemay à verser \$103.154 à trois familles dont des membres ont été blessés à la même occasion. Le montant se répartit comme suit: \$16.323 (Luc Turcotte); \$10.766 (Maurice Lemay); \$76.065 (Thomas Turcotte).



Un procès pour négligence criminelle, que présidait le juge Pierre Trudel, de la Cour Provinciale, a été simulé lors du stage effectué par 31 policiers à l'Institut de police du Québec pour le premier cours de technique de

patrouille. Ce cours a été offert par l'Institut de police du Québec dans le cadre du programme de perfectionnement des policiers municipaux et provinciaux de la province. (Photo: IPQ)

Campagne de recrutement à l'UCC de St-Hyacinthe

SOREL (L.B.) — Les dirigeants de l'UCC de St-Hyacinthe ont commencé à recevoir et à compiler les résultats de la campagne de recrutement. Ceux-ci ne sont encore que partiels. Seulement 15 paroisses sur 68 les ont fait parvenir à date; et 6 de ces paroisses ont atteint et même dépassé leur objectif, soit: Ste-Rosalie, St-Thomas d'Aquin, Acton-Vale, Roxton-Falls, Richelieu et St-Alphonse. Un trophée fut attribué au sort à l'une de ces paroisses, soit à la paroisse de St-Thomas d'Aquin. Les dirigeants régionaux sont heureux des résultats entrecroisés et confiants que pour l'ensemble on atteindra de peu l'objectif prévu. Le gros travail étant fait pour le recrutement, les responsables régionaux continuent leur travail avec les cultivateurs. Déjà ils ont commencé des rencontres d'information avec tous les producteurs de lait industriel de la région. Ces rencontres traitent des nouvelles politiques laitières en vigueur depuis le 1er décembre.

Une trentaine de policiers provinciaux et municipaux reçoivent un certificat

par Régent LAJOIE
Au total, 31 stagiaires dont 12 étaient des corps policiers municipaux et 19 de la Sûreté du Québec, ont suivi un cours intensif d'une durée de quatre semaines. Le cours comportait un enseignement théorique et pratique des diverses techniques de travail enquêtes d'accident, délit de fuite ainsi que le code criminel, les règles de la preuve et le Code de la route. Les 31 diplômés ont eu l'opportunité de suivre les cours de droit criminel donnés par Me

Roland Paquin, procureur de la couronne pour le district de Trois-Rivières. Fait à signaler, ces policiers sont les premiers à avoir eu l'avantage de suivre ces cours en relations humaines. Des exposés sur ce sujet leur furent donnés par M. Jean-Paul Bellemare, professeur à l'Université du Québec, au module d'administration. Les cours s'est terminés par un procès, lequel était présidé par le juge Pierre Trudel, de Trois-Rivières, qui a consenti à prêter son concours pour la circonstance.

M. W. White nommé directeur à Marine Industries de Sorel

SOREL (L.B.) — Monsieur Gérard Filion, président de Marine Industrie Limitée, annonce la nomination de monsieur W.H. White au poste de directeur général de la division de la construction navale de cette société. Monsieur White possède une grande expérience

dans l'architecture navale. Il est un ancien président de l'Association des chantiers maritimes du Canada. Monsieur White était vice-président du Comité d'Étude Robertson sur l'industrie de la construction navale au Canada, au moment de sa nomination à Marine Industrie Limitée. Les principes responsables de ce cours de perfectionnement de l'Institut de police, de même que le directeur, M. Sylvain Leblanc, ont assisté à la cérémonie de remise des certificats aux 31 diplômés. Outre la ville de La Tuque, qui avait délégué deux policiers, les villes de Cowansville et Rouyn étaient également représentées par deux membres

Fillette de sept ans renversée par une automobile à Tracy

TRACY (L.B.) Une fillette de sept ans a été renversée par un camion, en face du 1012 du Chemin Saint-Roch, à Tracy. La victime qui a été identifiée comme étant Linda Dufault, fille de monsieur et madame André Dufault, du 1306 rue Montcalm, à Saint-Joseph de Sorel, a été transportée par l'auto patrouille à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, souffrant de blessures diverses. La fillette se serait en passant entre deux automobiles. Elle a été heurtée par le camion GMC '693 qui conduisait monsieur Michel Champagne du 735 rue St-Pierre, à Saint-Roch-sur-Richelieu. Les constatations ont été faites par les agents de la Sûreté municipale de Tracy.

éditorial

Les "gros sous" ont eu raison une fois de plus

Les 2.300 ouvriers de l'usine de la General Motors de Sainte-Thérèse ont ratifié l'accord de principe qui était intervenu plus tôt au cours de la semaine entre les dirigeants de leur centrale syndicale et les négociateurs de la GM.

De cette entente ont peut, d'ores et déjà, dégager deux idées maîtresses qui nous forcent, bien malgré nous, à nous poser une multitude de questions. Il aura donc fallu plus de trois mois de grève pour en arriver à obtenir, d'une part, une légère hausse de salaire et d'autre part à mordre littéralement la poussière dans le but de faire reconnaître le français comme langue de travail à cette usine.

C'est principalement cette dernière constatation qui nous amène à réfléchir sérieusement sur le sort qui est réservé à la langue française dans plusieurs industries installées au Québec.

Nous avons toujours cru que les ouvriers de la GM considéraient cette demande comme étant une condition primordiale et essentielle en vue d'un retour éventuel au travail et que les questions monétaires étaient en quelque sorte reléguées au second plan. Mais, nous avons assisté à un important renversement de la vapeur et les ouvriers de cette compagnie de Sainte-Thérèse devaient encore une fois travailler en anglais, n'en déplaise à plusieurs personnes.

A ce niveau de la revendication du fait français à la GM, les ouvriers de l'automobile ont reçu un appui unanime de la population québécoise et l'on

espérait, secrètement, que le "cas" de la GM serait en quelque sorte un cas type sur lequel plusieurs autres ouvriers, dont le statut s'apparente à celui des travailleurs de la General Motors, auraient pu appuyer leurs revendications pour faire reconnaître dans leur usine le fait français. Ils devront aujourd'hui en faire leur deuil...

Cet échec, nous amène à nous demander si les ouvriers de l'automobile ne se sont pas tout simplement servis de cette question du fait français pour s'attirer la sympathie de la population québécoise? A-t-on voulu se servir de cette question comme une sorte de couverture pour mieux négocier sur le plan monétaire? Ce sont là deux questions très importantes auxquelles les dirigeants syndicaux devront apporter une réponse claire et précise.

Si les ouvriers de la GM avaient réellement à cœur de faire reconnaître le français comme langue de travail au sein de l'entreprise américaine installée au Québec, nul doute qu'aujourd'hui encore ils poursuivraient leur lutte et qu'ils recevraient encore cet appui unanime de la population du Québec. Mais, on semble avoir préféré les "gros sous" à cette question primordiale.

Les dirigeants syndicaux opinent, trop facilement hélas, que "les gars étaient fatigués après trois mois de grève et qu'ils ont décidé de régler même s'ils n'avaient pas obtenu satisfaction sur la question du français". Il faudrait tout au moins qu'ils compren-

nent que les victoires se méritent au prix de sacrifices.

Naturellement, on semble s'empres- ser à renvoyer "la patate chaude" au gouvernement québécois et attendre patiemment la présentation d'une loi quelconque qui obligerait les dirigeants d'entreprise à reconnaître le fait français. La réplique est certes trop facile. Si les ouvriers de la GM n'ont pas poursuivi la lutte au niveau des idées, nul doute que la reconnaissance légale par le gouvernement du français, ne sera rien d'autre qu'une belle façade, rien de plus pour faire taire les quelques personnes qui osent revendiquer ce fait.

Il semble évident que, dans toute cette question, les autorités gouvernementales s'apprennent à sauter dangereusement des étapes. Nous espérons grandement que les dirigeants gouvernementaux au lieu d'adopter des lois plus ou moins valables, qu'ils entreprennent une vaste campagne de sensibilisation auprès de la population afin que cette question du fait français ne soit pas uniquement le lot des intellectuels québécois.

Si le peuple québécois francophone, à l'unanimité, désire et revendique hautement la reconnaissance du fait français, rien, absolument rien, ne pourra l'empêcher de réaliser son objectif. Mais, il semble encore que la question des "gros sous" l'emporte sur la lutte des idées. Nous ne sommes malheureusement pas prêts...

Réjean LACOMBE

Disparition d'un privilège anachronique

Le gouvernement Bourassa s'apprête à mettre fin à un privilège anachronique qui n'a absolument plus sa raison d'être en 1970 et qui plus est, a rendu impossibles jusqu'à maintenant toutes révisions logiques et sensées de la carte électorale du Québec.

En effet, le premier ministre Trudeau a déposé plus tôt cette semaine le projet de loi 65 visant à abroger l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la disparition des privilèges des 17 comtés dits protégés.

La première partie de cet article mentionnait que l'Assemblée nationale serait composée de soixante-cinq divisions ou districts électoraux, sauf toute modification que pourrait y apporter la législature de Québec et effectivement plusieurs modifications ont été apportées depuis ce temps puisque l'Assemblée nationale compte maintenant 108 comtés. Par ailleurs, la seconde partie de l'article 80 stipulait qu'il ne pourrait être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des comtés de Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Huntingdon, Missisquoi, Brome, Shefford, Stanstead, la ville de Sherbrooke, Compton, Wolfe, Richmond et Mégan-

tic, à moins qu'il n'ait été adopté à ses deuxième et troisième lectures, dans l'Assemblée législative, avec le concours de la majorité des députés représentant toutes ces divisions ou districts électoraux.

Ces douze comtés dits protégés ont été portés à dix-sept à la suite de modification, mais restaient soumis à la seconde partie de l'article 80.

Il faut se rappeler que ce privilège avait été accordé par la Constitution du Canada dans le but de protéger les loyalistes anglais qui étaient en majorité dans ces comtés. Or tel n'est plus le cas depuis bien des années déjà, de sorte que ce privilège n'a absolument plus sa raison d'être, sinon de perpétuer un vestige de colonialisme.

Ce système de protection, de privilège, en est rendu à fausser complètement le jeu démocratique. Ainsi, nous avons vu qu'en 1966 l'Union nationale avec 41 pour cent des votes a obtenu la majorité absolue des sièges, alors que le parti libéral avec 47 pour cent des votes a été relégué dans l'opposition officielle.

Ce non-sens s'explique en grande partie par le maintien des comtés dits protégés qui accordèrent leur appui à

l'Union nationale. Ces comtés ne comptent qu'un faible nombre d'électeurs par rapport aux comtés urbains.

La même situation s'est produite en avril dernier alors que l'Union nationale et le Ralliement créditiste obtenaient respectivement seize et treize sièges avec vingt et douze pour cent des votes exprimés alors que le Parti québécois avec vingt-quatre pour cent des suffrages devait se contenter de sept sièges. Encore là, la différence s'explique en grande partie par les comtés protégés.

On comprend facilement la réticence de l'Union nationale et du Ralliement créditiste, face à ce changement qui risque de réduire leurs forces.

Le gouvernement québécois peut très bien procéder à un tel amendement car l'article 80 fait partie de la constitution interne de notre province.

Bien sûr, cela dérangera plusieurs députés. Mais le bien commun et surtout la justice commande ce geste qui aurait dû être posé bien avant aujourd'hui si seulement la petite politiciaille n'était pas devenue une vertu québécoise.

Sylvio SAINT-AMANT



Joyeux Noël à onze pour cent

par Jean-Paul ARSENAULT

Il était une fois des députés à Ottawa. De braves types qui travaillaient dur, gagnant péniblement leur subsistance à seulement \$18,000 par année. Triste situation en effet que la leur! Comment, en 1970, osait-on leur demander de joindre les deux bouts avec ce salaire de famine. Et dire qu'autour d'eux, on ne parlait que de société juste...

Heureusement la fête de Noël approchait. Les membres de la Commission des indemnités parlementaires aussi, là, près de la porte du parlement. Allait-on enfin penser à eux et leur souligner la Noël...leur donner un "p'tit quelque chose" mais oui voyons! La société n'était-elle pas juste en ce temps-là.

Non seulement juste, mais encore elle croyait au Père Noël. Cette année-là, ce bon monsieur Beaupré avait revêtu l'uniforme du joyeux personnage du nord.

— As-tu toujours été bien sage mon petit député

— Oui! Oui! demandez-le aux sénateurs!

— Et toi, tenace sénateur, t'es-tu bien conduit aussi

— Oui! Oui! demandez-le aux députés!

— Et vous, les ministres avec portefeuilles, leaders de ce et de ça, vous avez été gentils avec M. Trudeau

— C'est qui ça...Ah, oui! sûrement Père Noël, demandez-le lui quand il reviendra!

— C'est très bien mes petits amis...le bon Père Noël va maintenant vous récompenser avec un joyeux \$3,000 par ici, peut-être un petit \$10,000 par là...ça dépendra de votre conduite et de M. Trudeau...A tantôt!

— C'est ça Père Noël, mais revenez plus souvent, on ne vous avait pas vu depuis 1963!

— Avouez mes chers petits que je me suis drôlement repris cette année!

Continuant ainsi sa visite du parlement, le Père Noël a surgi dans une salle où le premier ministre tentait de faire comprendre le bon sens à des "travailleurs" canadiens...

— Mes amis, leur disait-il, il est devenu nécessaire de se serrer collectivement la ceinture...l'inflation nous guette!

— On voit bien que vous n'êtes pas marié M. Trudeau!

— Pas marié, pas marié, croyez-vous que je moisissais à la maison tous les soirs

— Donc vous admettez que le coût de la vie est en orbite

— Je l'avoue, mais cette année, vous devrez vous contenter d'augmentation de six pour cent...il y a l'inflation, je vous l'ai expliqué tantôt!

S'approchant de lui, le Père Noël dut d'abord écarter sa barbe avant de lui chuchoter à l'oreille...«Pour toi, ce sera \$23,000 de plus...»

Cette année, en 1970, les membres du parlement canadien ne purent donner la bise du jour de l'An à leurs femmes. Le Père Noël, dans sa candeur, avait éventé la mèche au sujet de certains faits...

«Mes petits, avait-il dit, ce vieux Nicolas vous offre tous ces cadeaux parce que vos conditions de travail sont lamentables!»

— Il est inconcevable, Ge nos jours, de voir ainsi besogner dans vos bureaux...«handicapés» par la compagnie d'un secrétaire quand il ne s'agit que de deux de ces demieselles pour les plus vieux d'entre vous!

— Et moi, de dire Trudeau, qui n'étais même pas au courant des débâcles des miens...je ne sors plus d'ici...par solidarité!

— Ouais, s'est contenté de dire le Père Noël...très drôle mon Pierre!

La fête terminée, tous les gaillards s'en furent rêvant en couleur aux étrennes qu'on leur proposait. Près du siège du Père Noël, le premier ministre était songeur, presque triste...

— Si j'avais su, confia-t-il au bon vieillard, jamais je n'aurais conseillé des hausses générales ne dépassant pas six pour cent...ça coûterait combien vos cadeaux cette année Père Noël

— Oh! environ onze pour cent annuellement depuis 1963...

— Aïe! Qu'est-ce que les autres enfants vont dire...

Analyse

L'étude du budget municipal 1971...

Pourquoi les journalistes ont accepté le huis clos?

Le conseil municipal tient cette année ses séances d'étude du budget '71 à huis clos, c'est-à-dire sans la présence des chroniqueurs municipaux, contrairement à la coutume suivie depuis une couple d'années.

Déjà certains lecteurs de notre journal nous ont fait voir leur étonnement en constatant que les journalistes ont accepté cette situation sans jeter les hauts-cris, sans de violentes protestations. Pourquoi?

Cette inquiétude de la part de nos amis, les contribuables, mérite une explication. Et nous avons le sentiment qu'il nous est possible et facile de répondre à leurs questions à ce sujet.

par Fernand Gagnon
chroniqueur municipal

ble et facile de répondre à leurs questions à ce sujet.

Ça se fait ailleurs

En tout premier lieu, convient-il de considérer que cette façon d'étudier un budget à l'abri des indiscretions souvent gênantes et nuisibles ou de révélations prématurées est traditionnelle au palier des gouvernements supérieurs. On peut même dire qu'il s'agit d'une règle rigide et inflexible, dont la moindre violation peut entraîner même la démission d'un ministre ou d'un haut-fonctionnaire qui se serait permis la moindre indiscretion sur le contenu du budget devant être soumis à l'approbation des membres du parlement. Le huis clos sur les préparatifs budgétaires est d'usage fort répandu dans de nombreuses autres municipalités de notre région ou d'ailleurs.

A Trois-Rivières, les journalistes ont été de manière générale beaucoup plus favorisés qu'ailleurs par le fait que dans la grande ma-

jeurité des cas les débats municipaux se font ouvertement et publiquement en présence des représentants des média d'information et souvent même devant un auditoire de contribuables plus ou moins nombreux, il est vrai, mais personne n'est exclu des séances publiques. Si beaucoup de citoyens n'y viennent pas, c'est qu'ils ont décidé de s'en abstenir.

A la demande du maire

En ce qui a trait à l'étude du budget '71, c'est à la demande du maire Gilles Beaudoin que les réunions se tiennent à huis clos. Il a obtenu l'assentiment des autres membres du conseil municipal et du gérant, sans aucun doute, pour demander aux journalistes de ne pas assister à ces séances. Le maire Gilles Beaudoin a formulé sa demande avec beaucoup de diplomatie et il a fourni des arguments valables que les média d'information ont compris aisément.

On peut expliquer ce huis clos comme suit: Premièrement, le conseil municipal comprend plusieurs nouvelles figures, un nouveau maire, quatre nouveaux conseillers, un gérant municipal tout neuf...

Face à un dur dilemme

La nouvelle formation municipale issue du scrutin du 1er novembre 1970 a déjà marqué de bons points depuis ses débuts encore tout récents. Mais elle a besoin d'un certain temps pour mieux s'équilibrer, se comprendre et se roder. En abordant l'étude du budget '71, elle s'attaque à une pièce maîtresse et extrêmement compliquée de l'administration municipale.

Il semble bien, au dire des observateurs de la scène municipale, que la préparation de ce prochain budget place le conseil municipal devant un dilemme, celui de réussir à équilibrer un programme de dépenses et de revenus, sans trop alourdir le fardeau déjà pesant

des contribuables trifluviens, comme celui de trouver une nouvelle formule magique pour consacrer des crédits importants à la réalisation d'une foule de projets d'envergure ou du moins très urgents, tout en satisfaisant à des besoins criants, à des revendications et à des demandes pressantes, la plupart du temps très justes et très opportunes.

Pas pour la galerie

En siégeant en caucus fermé pour étudier les problèmes sur toutes les facettes, nos édiles peuvent discuter plus librement, sans se croire obligés de jouer un peu... beaucoup pour la galerie.

Les chroniqueurs municipaux comprennent qu'il est nécessaire de collaborer dans ce sens et c'est pour cela, entre autres choses, qu'ils ont accepté de ne rien entendre et de ne rien dire. D'ailleurs, le maire Gilles Beaudoin a prouvé qu'il agit en toute bonne foi et sincérité et il a fourni les garanties sérieuses que les média d'information et le public seraient entièrement renseignés, en temps opportun, sur toute les questions qui méritent d'être portées à la connaissance des citoyens-contribuables.

Toujours en alerte

Nous avons décidé de faire confiance au maire Beaudoin, à ses collègues du conseil et au gérant municipal Jacques Charette c.a. Ce qui ne veut pas dire que nous ne nous tenons pas en alerte continuellement. En fait nous sommes aux aguets et s'il s'avérait que l'intérêt public nous commande de passer à l'action, il serait bien facile pour nous de lever le voile, de percer le secret, de mettre à jour ce qui nous apparaît comme des manigances ou un jeu de cache-cache. En agissant ainsi, nous aurions la conviction d'accomplir tout simplement notre devoir d'informateur honnête et objectif de la population trifluviennne.



propos délibérés

par Claire Roy

L'esprit de Noël

C'est le grand écrivain du siècle dernier, Charles Dickens, qui a le mieux défini l'esprit de Noël, dans ses contes et dans une pièce de théâtre qui est encore jouée parfois, "Le grillon du foyer".

L'esprit de Noël c'est la charité, c'est l'amour. Pas seulement de son semblable, de sa famille et de ses amis mais de tous les hommes, pauvres ou riches, blancs, noirs ou jaunes.

C'est autre chose que de la pitié. C'est la fraternité. Ce n'est pas donner le surplus de ce qu'on possède, ou encore quelques dollars tirés d'un porte-monnaie bien garni. C'est donner un peu de son âme, c'est donner de soi, de son temps, de ses pensées, tout autant que de ses biens matériels.

Autrefois, Noël était vraiment une fête religieuse. Mais, pour un grand nombre de gens, cette fête a perdu son sens spirituel. La messe de minuit attire non seulement les authentiques personnes pieuses mais beaucoup de monde car son faste, ses chants, son atmosphère font partie de notre héritage, l'allais dire de notre atavisme. Nous avons derrière nous tout une lignée d'ancêtres pour qui la fête de Noël était exclusivement une fête religieuse. En Nouvelle-France, puis au Canada, jusque voilà une vingtaine d'années, dans toutes les familles rurales, et même chez beaucoup de gens des villes, la grande célébration, le jour où l'on échangeait des présents, c'était le premier de l'An. A Noël, on allait communier à la messe de minuit, on prenait un petit réveillon en famille mais les grandes réunions, les danses, les toilettes et les mondanités étaient réservées pour le premier janvier, "le Jour de l'An", comme on disait.

Le commerce a fait le reste. Et, pour un grand nombre de pères et mères de famille, la fête de Noël, les cadeaux à acheter, les friandises à confectionner, les réceptions, tout cela est une corvée. Dans bien des cas, on s'endette pour offrir à ses enfants et à sa parenté des présents de plus en plus coûteux. Je connais des personnes qui n'ont pas fini de payer les ventes à tempérament d'un Noël à l'autre.

Jeunes gens et jeunes filles profitent du réveillon de Noël pour célébrer en même temps leurs fiançailles. Bien sûr, c'est faire d'une pierre deux coups puisque, de toute façon, on organisera un réveillon à Noël et qu'on échangera des présents. Mais c'est une maladresse de hâter les fiançailles quand le mariage n'est pas pour avoir lieu dans un avenir prochain. Les trop longues fiançailles sont un piège et un danger. Soit qu'on se fatigue l'un de l'autre, soit, au contraire, que l'on devienne trop intimes et qu'on prenne une avance sur les plaisirs du mariage, qu'on mange son blé en herbe, ce qui suscitera plus tard des regrets et même des reproches de celui qui en aura profité.

Une autre corvée est celle des cartes de Noël. Leur nombre a un peu diminué, surtout depuis la hausse des tarifs postaux. Mais les mères de famille doivent se soucier de choisir, de signer et d'adresser nombre de cartes à des presques étrangers qui choisissent ce moment pour donner signe de vie. Comme il serait préférable d'écrire une bonne lettre bien bavarde aux intimes, aux parents éloignés.

Me voilà loin de l'esprit de Noël. Je vous souhaite de l'avoir tous et de passer une joyeuse saison des fêtes.

le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Au Cœur du Québec
OU IL N'Y A PAS livraison par camélot 18.00 10.00 6.00 2.50
Ailleurs au Canada et aux États-Unis 30.00 16.00 9.00 4.00
Autres Pays: 35.00 20.00 12.00 5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No. - 0746

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservées.

entre/voisins



● Cette semaine on procédait au centre de main-d'œuvre de Drummondville à la présentation de deux brochures qui font état des tendances de l'offre et de la demande de main d'œuvre pour les diplômés des collèges et CEGEP ainsi que les diplômés d'universités. On prévoit pour les dix prochaines années que l'accroissement des emplois pourrait bien se situer entre 1,100,000 et 1,800,000. Pour se faire et répondre à la demande, il faut renseigner les étudiants sur les domaines susceptibles de connaître un développement considérable et répondant aux exigences des jeunes. Sur la photo, dans l'ordre habituel: M. Yvon Bibeau, responsable du Service d'orientation au CEGEP de Drummondville; M. Roger Groulx, gérant du Centre de Main-d'œuvre du Canada de Drummondville et M. Denis Comeau responsable du service d'orientation à la commission scolaire régionale St-François.

● Le service de préparation au mariage de Princeville tiendra une séance d'inscription à 2h. de l'après-midi (14h.) le dimanche, 20 décembre, au Centre d'accueil Domrémy. La première rencontre-cadre est prévue pour le dimanche, 10 janvier 1971. M. et Mme Roch Rancourt sont en charge des cours du S.P.M. et la responsabilité de la propagande et de la publicité a été confiée à M. Luc Fréchette.

● Les Chevaliers de Colomb de Princeville ont recueilli plus de \$800 en argent et quelque 2,400 pièces de vêtements en très bonne condition lors de la guignolée. M. Armand Chrétien a dirigé le travail de la petite équipe de bonnes volontés qui avaient répondu à l'appel pour la visite des foyers. Par ailleurs, M. Bertrand Liberge a accepté d'organiser la fête pour les enfants des membres, fête qui aura lieu le samedi après-midi, 19 décembre. Le grand-chevalier du conseil local, M. Léo Meunier invite les membres à faire participer leurs enfants à cette manifestation de samedi après-midi.

● Les Scouts de Princeville ont obtenu beaucoup de succès avec une distribution de "peanuts" et de gâteaux auprès du public. Les fonds recueillis à cette occasion permettront de financer certaines activités régulières du mouvement.

● Le conseil de la fabrique de St-Louis-de-Blandford a MM. Bruno Durand et Clément Dubois comme nouveaux marguilliers. MM. Athanase Goupil et Armand Légaré terminent leur mandat avec 1970. MM. Isidore Bazin, Alphonse Provencher, Alcide Vézina et Réal Héroux sont les autres marguilliers en fonction.

● Une femme de Drummondville n'était pas tout à fait d'accord avec le conseil municipal lors de sa prise de position en faveur de la carte d'identité obligatoire au Québec. Cette femme ne croit pas que ce soit du ressort du conseil de prendre position sur une question comme celle-là, au nom des citoyens, sans les consulter préalablement. Parlant d'une attitude irréfléchie du conseil, la femme se demande comment les conseillers et le maire ont pu en quelques minutes régler un problème que le gouvernement provincial mettra des mois à solutionner. Le maire Bernier a dit prendre "bonne note" des remarques de la citoyenne, et le conseiller Roger Prince a même suggéré que la ville "gaspille" un timbre de six cents pour répondre à cette femme.

● La Compagnie "Les Camions-Incendies Pierreville Ltée." vient de se voir octroyer le contrat de fourniture d'un camion-pompe et d'un fourgon pour la ville de Drummondville, au montant de \$33,250.

● La municipalité de St-Nicéphore, où est situé le dépôt de Drummondville, vient de faire connaître une augmentation du taux de tolérance de ce secteur d'immondices sur son territoire. Pour compenser, le taux de tolérance sera porté de \$5,500 à \$6,000 pour les années '71-72, et sera ensuite porté à \$6,500 pour les années 1973, 74, 75, donc une augmentation de \$1,000 pour les cinq prochaines années.

● Le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres dûs à Drummondville sera, à partir du 1er janvier prochain, de 1 pour cent par mois. Rejoignant ainsi les taux des banques presque. Cette mesure s'applique à tout compte recevable et passé dû.

● Les conseillers Jules Dupuis et Lindor Letendre, de Drummondville, ont participé lundi à une réunion à Montréal avec le gouvernement provincial sur les aéroports régionaux. Ils en ont rapporté l'assurance que le gouvernement québécois est favorable à la formule des aéroports régionaux et à cet effet Drummondville a été cité en exemple.

Fin des activités à

La ligue des propriétaires de Drummondville pour 70

DRUMMONDVILLE (P.M.) — La ligue des propriétaires de Drummondville terminait, en fin de semaine, ses activités pour l'année 1970 et le conseil d'administration sortant faisait son rapport des activités de l'année écoulée. Parmi les activités, notons la convocation d'une réunion avec le ministre Jean-Luc Pépin pour discuter des politiques gouvernementales en matière de textile. Aussi, la délégation de deux directeurs de la ligue au sein du "Comité de développement régional" ainsi qu'à l'Office municipal de logement concernant la rénovation urbaine.

Plusieurs autres points ont façonné les relations auprès des autorités municipales en ayant constitué un groupe de pression passablement représentatif de la population. Parmi les actions prises, signalons: une demande pour changer le mode de paiement des taxes municipales en deux versements au lieu d'un seul. Une demande pour recevoir une copie de tous les régle-

ments proposés à l'hôtel de ville pour une étude convenable. Une demande pour ne plus faire de trottoirs "à vallons" dans les nouveaux développements à cause de nombreux ennuis que produit cet état de choses. Une demande pour recevoir une copie du contrat passé entre M. Antonio Lemaire, vidangeur et la cité pour étude. Une proposition pour insérer dans le règlement 875 concernant les annonces et les affiches ou enseignes, une recommandation contre les installations de lumières de Noël dans les intersections des rues afin d'éviter un mauvais interprétation des lumières. Une demande à la commission scolaire régionale de recevoir le bilan financier ainsi que les prévisions budgétaires et la liste des dépenses inadmissibles pour le dernier exercice financier de cette commission scolaire. Demande aux autorités municipales de faire réduire le bruit causé par les machineries de l'Atelier Roger pour le bénéfice de tout son entourage. Une proposition

pour faire respecter les règlements municipaux de construction no 616 et 801 concernant les constructions à la suite de la construction d'une piscine ne rencontrant pas les normes réglementaires. Une demande de renseignements concernant les tâches d'un directeur de la récréation comme celles de M. Claude Boucher.

Demanda à plusieurs autres cités des conditions d'engagement du gérant de leur aréna pour comparer avec nos conditions et chercher certains avantages pécuniaires en modifiant certaines conditions si possible. On a aussi adressé des félicitations au maire et aux conseillers pour la prise de position au sujet de la taxe d'eau payée à Drummondville-Sud et la question du respect des règlements de construction dans l'affaire controversée de la piscine. La majeure partie de ces demandes ont été reçues et prises en considération par les autorités concernées, à la satisfaction de la Ligue des propriétaires.

Donnent des précisions sur un accord de leur Association

SOREL (L.B.) — Relativement à l'article paru dans l'édition du 17 décembre dernier

dans ce journal, au sujet du groupe de professeurs d'éducation physique de l'École secon-

daire Fernand-Lefebvre de Sorel, les professeurs d'éducation physique de cette école veulent apporter quelques précisions.

Mme Cécile Rhéaume de Sorel nommée à la Caisse Populaire

SOREL (L.B.) — Pour la première fois dans la région de Sorel, une dame a été appelée à siéger au sein du conseil d'administration d'une Caisse Populaire. Il s'agit de madame Cécile Rhéaume, qui a été élue membre du conseil d'administration lors de la cinquième assemblée générale annuelle de la Caisse Populaire Riviera de Tracy.

de la Caisse Populaire de Saint-Joachim, dans le comté de Pont-neuf.

Les autres dirigeants de cette Caisse qui ont été confirmés dans leurs fonctions sont monsieur Gilles Corrivreau, réélu au conseil d'administration, monsieur Marcel Fafard, réélu à la Commission de crédit et monsieur Pierre Halmi, réélu au Conseil de surveillance.

Il s'agit d'une question par ailleurs de nous dissocier ou de nous désunir du syndicat. Nous n'avons voulu que faire connaître notre position. Nous respectons les décisions de l'assemblée générale de l'Association professionnelle des Enseignants de la Régionale Carignan, tenue le 10 décembre dernier, résolution qui refusait les offres verbales de la Commission scolaire régionale Carignan au sujet de la permanence.

Les professeurs d'éducation physique de l'école Fernand-Lefebvre déclarent qu'ils ont toujours été solidaires et qu'ils le demeureront tant que l'assemblée générale maintiendra sa décision. Ils ne se plaignent pas de supporter à eux seuls le fardeau des activités parascolaires.

Tous sont prêts à reprendre ces activités lorsque le conflit entre l'Association professionnelle des enseignants de la Régionale Carignan et la Commission scolaire régionale Carignan sera réglé. "Nous sommes cependant conscients de la part importante de notre responsabilité dans ce domaine", ajoute le communiqué.

Fête aujourd'hui pour les enfants

Des employés de Marine Industries au Colisée Cardin de Sorel

SOREL (L.B.) — Pour la troisième année consécutive, le comité des loisirs du Syndicat national des chantiers maritimes de Sorel (CSN) organise une fête de Noël pour les enfants des employés de Marine Industries Limitée.

Cette fête se déroulera samedi dans la vaste enceinte du Colisée-Cardin, à compter de 7 heures 45 samedi matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

Le président du syndicat, M. Jean-Paul Pélouquin, a souligné que cette fête sera rehaussée par la présence de plusieurs membres de la haute direction de Marine Industries, notamment MM. Arthur Simard, président du conseil d'administration, Gérard Filion, président,

Louis Rochette, vice-président construction navale et fabrications industrielles, Hervé Besette, directeur général du personnel et des relations extérieures, Marcel Manseau, directeur général du chantier maritime et des ateliers, Léon Tougas, directeur général d'usine, Emile Bernard, directeur des relations industrielles. Sont également invités à cette fête les maires de Sorel et de Tracy, MM. Luc Poupard et Arthur Pontbriand.

Deux des organisateurs de cette fête, MM. Paul-Hector Dandonneault et Guy Saint-Michel, ont souligné le nombre d'enfants qui y participeront et le programme de la journée. M. Dandonneault a précisé

que quelque 1800 garçons et filles, de 6 à 12 ans, recevront des sucreries de même qu'un cadeau, qui leur seront remis par le Père Noël. Il y aura également tirage de prix de présence.

Quant à M. Saint-Michel, il a expliqué que le programme comprendra un défilé à l'intérieur du Colisée-Cardin avec l'Harmonie Calixa-Lavallée de Sorel et le corps des Majorettes de Contrecoeur. Ces deux corps musicaux donneront par ailleurs une démonstration au cours de l'avant-midi.

Pour l'amusement des grands comme des petits, il y aura sept bouffons et huit lutins qui participeront au programme, a ajouté M. Saint-Michel.

La troupe les Corigis distribue des cadeaux

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Les enfants de Drummondville recevront un cadeau de Noël

tout à fait original de la part de la troupe locale de théâtre pour enfants, "Les Corigis". La dernière création de Richard Alarie, réalisateur et directeur de la troupe, intitulée "Le bal des Corigis", sera présentée aux enfants au Centre culturel samedi le 19 décembre à 2 heures de l'après-midi.

Les différentes représentations des Corigis cette saison ont toujours remporté beaucoup de succès, mais le prochain spectacle laisse présager un succès monstre. L'intrigue du spectacle repose sur le fait que les personnages préférés des enfants, Coquerelle, le docteur Pou Ricochon et Mamz'elle de la Giboulée, s'activent à préparer un grand bal. Tenu à l'écart du projet, l'espiègle Cocasse est très intrigué par tout ce remue-ménage autour de lui. On se demande aussi ce que le détective Paul Isson vient faire dans ce bal. Les réponses à ces questions seront sur scène le 19 décembre.

De plus, lors de cette journée, le grand hall d'entrée du Centre culturel servira de salle d'exposition sur les dessins des enfants en arts plastiques. Pour agrémenter la journée, des animateurs agrémenteront la salle et de nombreux prix et cadeaux seront attribués aux enfants présents. C'est une façon agréable de fêter Noël, pour les enfants.

Développement et importance depuis 60 du Centre de consultations sur l'alcoolisme

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Le Centre de consultations

externes de l'Alcoolisme et des autres toxicomanies s'est donné un nouveau visage depuis septembre dernier. Depuis les années '60, la population drummondvilloise a vu se développer discrètement d'abord, puis avec un peu plus de force, la salle d'accueil Domrémy. Cette ressource, sans précédent dans le traitement de l'alcoolisme, a pris naissance à Drummondville grâce à une poignée d'hommes résolus, dynamiques et enthousiastes, qui n'ont rien ménagé pour que le Centre d'accueil pour alcooliques se développe et acquiert l'importance que nous lui connaissons aujourd'hui. A travers son évolution rapide, l'accueil Domrémy de Drummondville a donné naissance, en septembre 1966, au Centre de consultations externes pour alcooliques, organisme officiel de traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, pour toute la région comprenant quatre diocèses de la région économique no 4, ainsi qu'une partie des comtés de Bagot et de St-Hyacinthe.

Après avoir travaillé côte à côte durant quatre ans, les deux organismes, après une étude approfondie de leur objectifs propres, ainsi que de leurs moyens d'action particuliers, ont résolu de s'orienter en fonction de leur travail spécifique et pour ce faire, ont cru préférable de fonctionner dans des locaux séparés et avec une administration autonome. C'est ainsi que le Centre de consultations externes dé-

veloppait ses bureaux au 360 de la rue Marchand, en septembre dernier.

Relevant directement de l'OP-TAT (Office de prévention et de traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies), qui est rattaché au ministère de la Santé, le centre drummondvillois poursuit trois objectifs: premièrement, évaluer, poser un diagnostic et offrir un traitement à tous ceux qui font appel à leurs services professionnels. Deuxièmement, assurer parallèlement au traitement de l'alco-

lique ou du toxicomane, des soins vigilants et suivis à son entourage immédiat. De plus, le centre prévoit des communications soutenues avec les employeurs et les différentes ressources communautaires, qui ont à intervenir dans le plan de traitement de chacun. Troisièmement, le centre se préoccupe d'informer et de sensibiliser la communauté, afin que l'alcoolique ou le toxicomane retrouve la place qui lui revient dans la société et ne soit pas rejeté comme des brebis galeuses. C'est en fait la prévention des maladies que l'on recherche.

Annuaire 71 pour le diocèse de St-Hyacinthe

SOREL (L.B.) — Le diocèse de Saint-Hyacinthe vient de publier son annuaire pour 1971, dans lequel on trouve les noms des curés et des prêtres du diocèse et les endroits où ils exercent leur ministère.

Au chapitre des statistiques générales, on y lit que la population totale du diocèse se chiffre à 270,925 personnes. Sur ce nombre, 254,756 sont catholiques et 16,169 sont non-catholiques. Le total des familles catholiques est de 59,042.

Le diocèse de Saint-Hyacinthe compte 317 prêtres séculiers, 101 prêtres-religieux, 18 grands séminaristes, 388 religieux-frères et 1,790 religieuses.

Joyeux Noël Bonne Année

A tous nos clients et à toute la population, nos Voeux les plus sincères.

Roland Duval INC.
ENTREPRENEUR GENERAL
Commercial - Industriel - Résidentiel
Estimation gratuite

ROUTE LES 40 NICOLET TEL.: 293-4880

Une Année de Chance et un Noël de Réjouissance

Voilà les Voeux que nous formulons à votre intention.

AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE
SHERBROOKE - DRUMMONDVILLE - TROIS-RIVIERES
330, Hériot Tél.: 472-5252 Bureau Drummondville

Mes Meilleurs Souhaits de Joyeux Noël et Heureuse Année à tous mes concitoyens et amis.

BERNARD PINARD
député de Drummond à l'Assemblée Nationale
Ministre de la Voieie

Joyeuses Fêtes à tous

Jean-Marc Denoncourt
COURTIER D'ASSURANCE AGREE

181, Notre-Dame Nicolet 293-5885

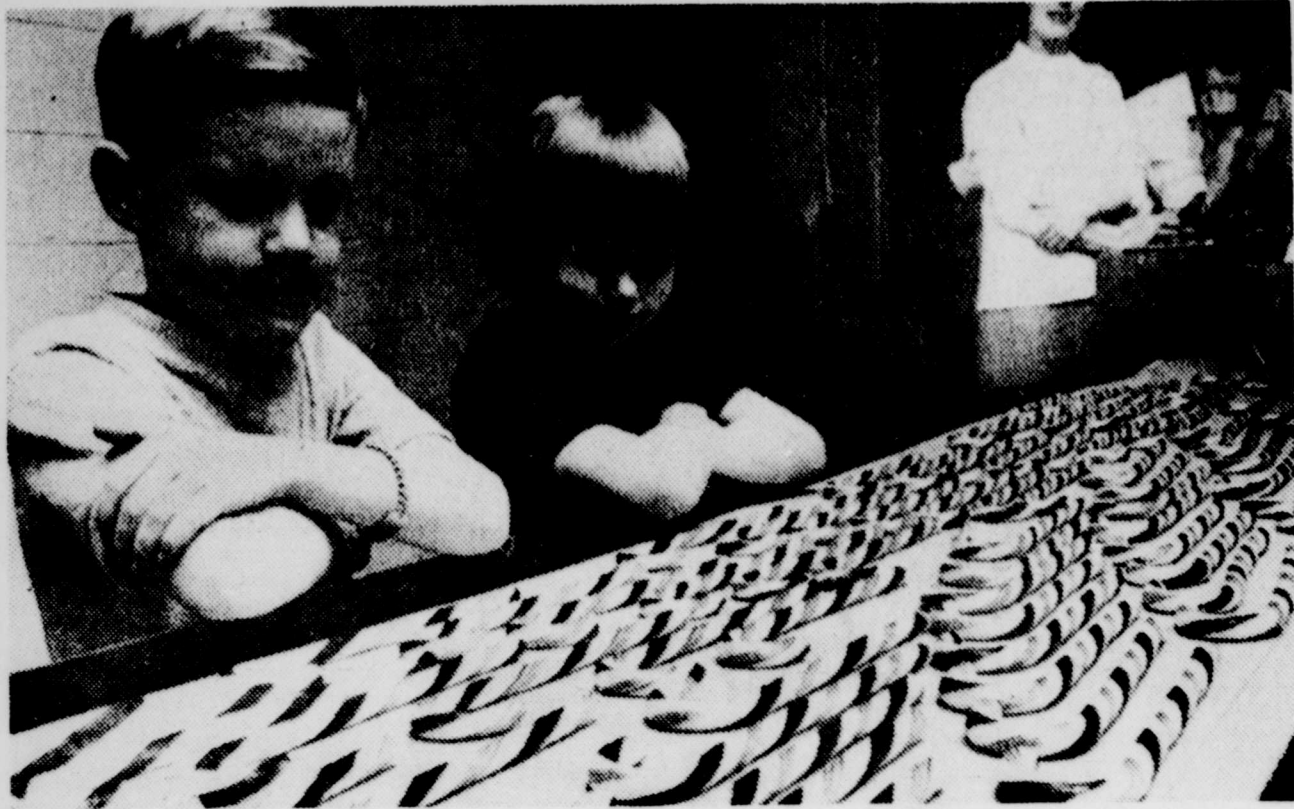
Meilleurs Voeux de Noël et du Nouvel An.

Voyez nos modèles 1971 **7 SERIES**

TRES BEAU CHOIX DE SKI-DOO USAGES 1970-69-68

Nicolet 293-4414

en province



Hum!... si Noël peut arriver!

La fête de Noël est une occasion, pour les jeunes en particulier, de se sucrer le bec. Michel et sa sœur Shelly résistent à la tentation en regardant défiler devant eux les cannes en sucre, à l'usine de leur père. Des milliers

de cannes semblables se retrouveront dans les bas de Noël de plusieurs enfants le 25 décembre. (Telephoto PC).

Bourassa invite les Québécois à la réflexion à l'occasion des Fêtes

QUEBEC — Dans son message à l'occasion des Fêtes, le premier ministre Robert Bourassa propose aux citoyens du Québec de profiter au maximum de l'exceptionnel temps de réflexion que constitue la période de Noël et du Nouvel An.

Il invite donc les Québécois à mettre en veilleuse les tensions qui secouent notre société, les divergences qui nous opposent sur le choix des moyens d'assurer à tous les Québécois une plus grande qualité de vie individuelle et collective, et les conflits entre les groupes d'intérêts.

Pour chaque Québécois, ajoute-t-il, l'année qui se termine a été marquée de joies et de reus-

sites, de chagrins et d'échecs. C'est, dit-il, l'équilibre de la vie



M. Robert Bourassa

auquel nul n'échappe, le bilan inexorable de toute existence.

Je souhaiterais cependant, ajoute le premier ministre, au seuil de l'année qui s'ouvre que chaque citoyen et chaque citoyenne du Québec connaisse en 1971 plus de joies que de peines, plus de raisons d'espérer que de craindre, plus de contentement que d'amertume.

Cela est possible, selon monsieur Bourassa, malgré les affrontements qui souvent paralysent nos initiatives et la mise en route des réformes indispensables à notre progrès collectif.

Les autres besoins de tolérance et de justice, besoins qui peuvent être satisfaits dans le respect et la reconnaissance de sa personnalité, à condition que l'on élève au plus haut degré d'intelligence et de compréhension les discussions qui nourrissent le débat public.

Et le premier ministre termine ainsi son message: Les Québécois peuvent atteindre cet objectif. Ils l'atteindront et participeront ainsi à la passionnante aventure qui est la leur, c'est-à-dire l'avancement et l'indiscutable affirmation d'une société de culture française ouverte à tous les dialogues et aux grands mouvements du progrès contemporain.

Trois personnes ont perdu la vie dans la tempête jeudi

Par la PRESSE CANADIENNE

Au moins trois personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation survenus durant la tempête de neige qui a balayé le Québec, hier, et qui a laissé jusqu'à 10 pouces de neige dans certaines régions de la province.

dans certaines régions de la province. La tempête, qui venait de l'Ontario et du nord de l'Etat de New-York, était accompagnée de vents dont la vitesse a atteint jusqu'à 25 milles à l'heure.

Mme Joseph Charron, 48 ans, a été tuée lorsqu'elle fut renversée par une voiture au moment où elle traversait la route près de sa demeure, à Robitoux, dans la Gaspésie.

Léopold Auger, 23 ans, de l'Ange Gardien, a perdu la vie lorsque sa voiture est entrée en collision avec un train à un passage à niveau près de St-Jean, 25 milles à l'est de Montréal.

Mme Isabej Main, 62 ans, a perdu la vie près de Hull, lorsqu'elle a perdu la maîtrise de sa voiture.

L'observatoire de McGill a indiqué que la neige a commencé à tomber vers 4 h. 20 a.m. A 9 h. a.m., les précipitations étaient déjà de deux pouces et à midi la visibilité était réduite à 10 pieds.

A Montréal, il y avait des embouteillages à tous les coins de rue. Un porte-parole de la Sécurité municipale n'a pu fournir le nombre exact d'accidents enregistrés durant la tempête,

mais il a souligné qu'il ne serait pas exagéré d'en compter au moins 250.

Dans la région de Québec, les autorités policières ont rapporté une centaine d'accidents de la circulation.

Les traversiers qui font la navette entre Lévis et Québec ont connu des retards de plusieurs heures.

L'accident le plus spectaculaire s'est produit dans le comté de Nicolet, où sept personnes ont été blessées lorsque 12 voitures et un autobus sont entrés en collision.

L'aéroport international de Montréal, à Dorval, est demeuré ouvert toute la journée, mais des porte-parole ont indiqué que la circulation était inférieure à 10 pour cent de la normale.

Les électeurs de Chambly se donneront un nouveau député le 8 février "si nécessaire"

QUEBEC (PC) — La votation dans le comté de Chambly, pour l'élection d'un successeur à feu Pierre Laporte, aura lieu le 8 février "si nécessaire", a annoncé vendredi, à l'Assemblée nationale, le premier ministre.

M. Robert Bourassa a précisé qu'il faisait émettre le même jour, 18 décembre, les brefs

d'élections pour la tenue d'une élection complémentaire dans ce comté sans représentation à l'Assemblée nationale depuis la mort tragique du ministre du Travail Pierre Laporte, exécuté par des terroristes le 17 octobre.

Le Parti libéral a déjà signifié sa décision de présenter à l'élection dans Chambly la candidature de M. Jean Cournoyer,

qui a succédé à M. Laporte au ministère du Travail.

La remarque de M. Bourassa laissant entendre qu'un scrutin pourrait n'être point nécessaire le 8 février porte à croire qu'il n'est pas impossible que la candidature de M. Cournoyer ne soit pas contestée par les autres partis.

Jusqu'ici, l'Union nationale et le Parti québécois, n'ont pas encore décidé de présenter des candidats dans Chambly. Seul le Ralliement créditiste a affirmé qu'il y présenterait ce qu'un de ses porte-parole a appelé "un candidat pesant". Il n'a toutefois jamais identifié ce candidat.

Advenant que M. Cournoyer soit encore le seul candidat sur les rangs, il serait élu par acclamation.

M. Bourassa a noté que, conformément à l'émission des brefs d'élection, la date de la mise en candidature officielle dans Chambly a été fixée au 25 janvier.

30 mois de prison pour conspiration et fraude

MONTREAL (PC) — Le juge André Fabien, de la Cour des sessions, a condamné, jeudi, à 30 mois de prison, un commerçant de Laval, en banlieue de Montréal, Réal Levasseur, accusé de conspiration et de fraude portant sur une somme de \$98,250, commises en 1966 et 1967 au préjudice de la Banque canadienne nationale.

Le juge a également ordonné à Levasseur de rembourser \$50,000 à la banque.

Normand Derome, jugé coupable des mêmes chefs d'accusation, avait été condamné, le 9 octobre, à deux ans de prison et au remboursement de \$32,750 à la banque.

Un troisième accusé, gérant

de ladite banque, M. Jean Guévremont, qui avait accordé de gros prêts à Levasseur, purtant en faillite à l'époque, avait plaidé coupable en 1968. N'ayant cependant tiré aucun profit de la fraude, il avait été condamné à un jour de prison et à une amende de \$1,000.

Le 14 septembre, Levasseur avait plaidé coupable et fut remis en liberté provisoire afin de lui permettre de rembourser autant que possible avant le 17 novembre, date fixée alors pour le prononcé du jugement.

Ne s'étant pas présenté au tribunal ce jour-là, il était arrêté trois jours plus tard et gardé en détention depuis.

L'UQ rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec

QUEBEC (PC) — "La création de l'Université du Québec trouvait sa justification dans les nombreux besoins ressentis par la population et identifiés par divers groupes de recherche qui s'étaient penchés sur le problème universitaire."

C'est ce qu'affirme M. Alphonse Rivier, président de l'UQ dans son premier rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale, vendredi, par le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre.

M. Rivier souligne que l'UQ poursuit par ailleurs trois grands objectifs soit: "Servir la population étudiante dont les effectifs au niveau universitaire doubleront d'ici les 10 prochaines années; fournir un support important au développement régional et apporter une contribution au renouvellement de la société".

Le rapport annuel signale en outre qu'en 1969-70 les six universités constituantes de l'UQ ont offert 220 programmes à au-delà de 17,000 étudiants et comptaient un total de 900 professeurs.

Le rapport note aussi que les états financiers indiquent un surplus de \$242,395, les revenus étant de \$21,466,933 et les dépenses se chiffrant à \$21,224,538.

Fait à noter, c'est la première fois au Québec qu'une université rend compte publiquement de ses activités à l'Assemblée nationale.

Les revenus des pêcheurs dépasseront \$10 millions

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, a révélé vendredi à l'Assemblée nationale que pour la première fois dans l'histoire des pêches maritimes du Québec, les revenus des pêcheurs dépasseront, en 1970, les \$10 millions.

M. Lévesque a signalé que ces progrès spectaculaires dans les revenus des pêcheurs n'étaient pas attribuables à un coup de chance mais qu'ils résultaient de politiques concertées pour résoudre les problèmes de la pêche, notamment dans la disparition de l'artisanat dans cette industrie.

M. Lévesque a aussi attribué la hausse des revenus des pêcheurs à de nouvelles sortes d'exploitations de la pêche comme le ponton, la crevette et le crabe.

Gagnon et Vallières coupables de mépris de cour

MONTREAL — Le juge George Chailles, de la Cour supérieure, siégeant à Montréal, a trouvé hier Pierre Vallières et Charles Gagnon coupables de mépris de cour. Ceux-ci ont admis avoir écrit en prison des lettres adressées à un juge de la cour supérieure du Québec. Ils connaissent leur sentence le trois mai prochain.

Vallières et Gagnon attendent leur procès, fixé à février, sous des accusations de conspiration séditeuse et d'appartenance au Front de Libération du Québec, déclaré hors-la-loi. La liberté sous caution leur a été refusée.

Ils ont témoigné hier à leur défense en se faisant leur propre avocat dans des comparutions séparées. Ils ont reconnu avoir écrit au juge Kenneth MacKay, le mois dernier, des lettres accompagnées de requêtes pour leur mise en liberté sous caution. Ils ont déclaré que leurs lettres, dont le contenu n'a pas été publié, devaient être considérées comme étant du domaine privé.

Chartrand échoue de nouveau

MONTREAL — Le leader syndicaliste Michel Chartrand a de nouveau échoué hier dans ses tentatives d'être libéré. Il est détenu par la Sûreté du Québec depuis la mi-octobre en vertu de la loi des mesures de guerre.

Le juge Kenneth Mackay, de la cour supérieure, a rejeté la demande de cautionnement de Chartrand, mais a souligné que le détenu pouvait toujours demander sa libération devant un autre tribunal ou un autre juge.

Voeux

SINCERES DE PAIX, SANTE,
BONHEUR et LONGEVITE
à l'occasion de Noël
et du Nouvel An.

Puisse la divine providence assurer la réalisation des souhaits formulés à l'intention des parents, des élèves et du personnel de notre

COMMISSION SCOLAIRE DU HAUT ST-MAURICE



PHILIPPE BRASSARD
Président de la Commission
Scolaire du Haut St-Maurice

PHILIPPE BRASSARD
Président

Les Commissaires:

M. Omer Leclerc, Gilles Gravel
Mme Noëlla Cadorette, M. Léonce Jean, M. Rosaire Bouchard
M. Lucien Blackburn, M. Aime Bertrand
Mme Marie-Paule Fromentin

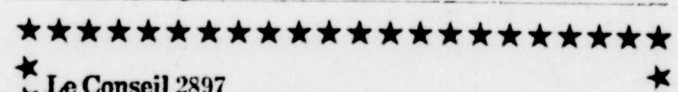
Comité de Gestion:

Président du Comité, M. Jacquelin Audy
Directeur du Département de la pédagogie, M. Gaston Perreault
Directeur du Département de Finance, Ass.-Sec.-Tres. M. Jean-René Paradis
Directeur du Département des services auxiliaires, M. Pierre Vezina
Secrétaire-Tresorier, M. Henri Legaré

Principaux:

Secteur Eugène Corbeil: Principal Jacques Bedard
Principal Adjoint, Jacques Desjardins
Secteur Marie-Médiatrice: Principal Mme Yvette Lesage
Principal Adjoint, Mme Pauline Burquel
Secteur Jacques Buteux: Principal Leo Hubert
Principal Adjoint, Mme Aline Lamarre
Secteur Central: Principal Adrien Asselin
Enfance Inadaptée: Louis-Marie Morin
Contremaître: Georges Gaudet

LA TUQUE - CARIGNAN - LA BOSTONNAIS - LAC EDOUARD LA CROCHE - PARENT - SANMAUR



Le Conseil 2897
des Chevaliers de Colomb de St-Wenceslas, St-Léonard, St-Célestin, Ste-Perpétue, Ste-Gertrude, Aston Junction, St-Sylvere, Ste-Eulalie, St-Samuel,
souhaitent à tous leurs membres
Joyeux Noël et Bonne Année.



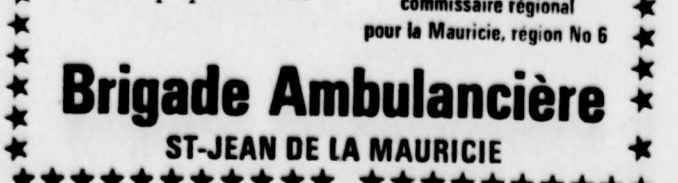
JULES PINARD, grand chevalier
JACQUES RHEAULT, sec.-financier



Les revenus des pêcheurs dépasseront \$10 millions



Joyeux Noël
à tous les membres
officiers et à
toute la population.



Jules Pinard
commissaire régional
pour la Mauricie, région No 6

Brigade Ambulancière

ST-JEAN DE LA MAURICIE

mongrain dans les sports



● Un grand total de 250 joutes sont prévues au calendrier du hockey mineur de Trois-Rivières au Colisée local et au Centre Marcotte. Nous en profitons pour féliciter tous ces instructeurs et entraîneurs de ce grand travail qui les attend durant cette période. Pour eux, il n'y a pas de vacances car ce sont de véritables responsables de loisirs paroissiaux. Aussi, nous invitons tous les parents à venir applaudir et encourager ces joueurs tout en rendant hommage à ces bénévoles.

Il faudrait aussi signaler le travail de tous ces arbitres et marqueurs officiels qui auront l'occasion de suer durant cette période.

● C'est aussi une belle période de ski. Toutes les stations de ski de notre territoire accueilleront au cours de cette quinzaine des milliers de skieurs qui s'adonneront à ce sport familial de plein air.

Aujourd'hui, c'est l'ouverture de l'école de neige à St-Gérard de 10h. à 11h., la fin des cours pour les instructeurs à Mont-Carmel et la présentation d'une clinique de ski de fond à Grand-Mère.

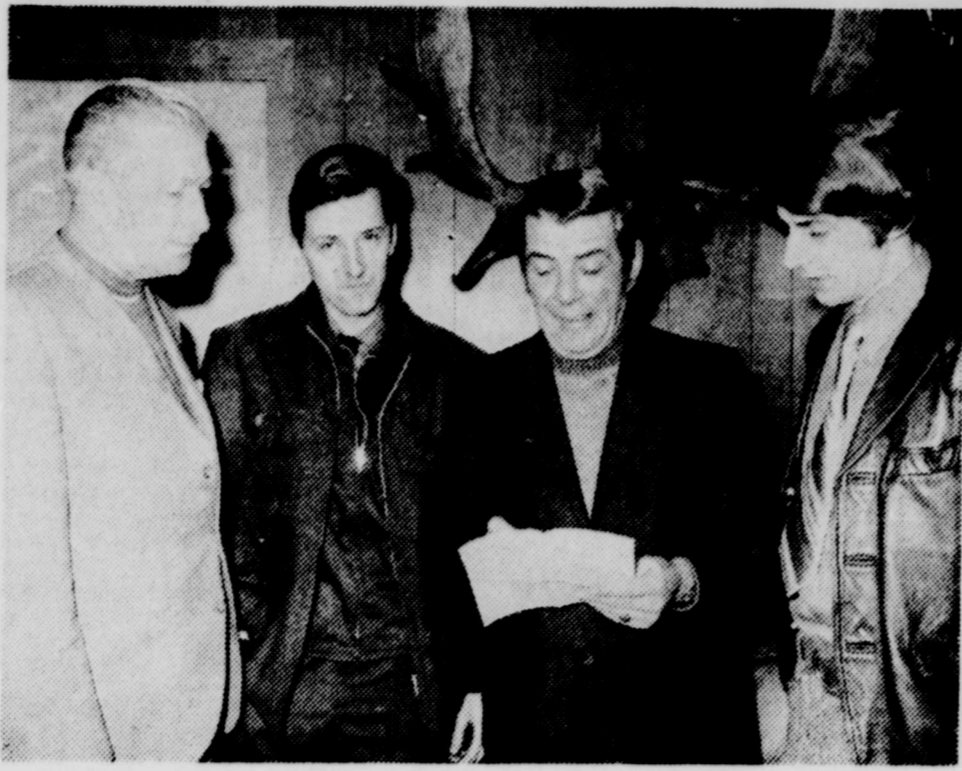
● Demain matin il sera question d'escrime au club Olympique du Cap-de-la-Madeleine. En effet, l'invité sera J. Gyenize, professeur d'escrime pour les policiers de la cité madelinoise. Les membres seront certes servi à souhait car ils seront à la fine pointe de l'information sur ce sport si gracieux.

● Aujourd'hui et demain un tournoi de basketball de catégorie juvénile sera présenté à la polyvalente Val-Mauricie. Cette compétition est ouverte aux équipes de St-Tite, Grand-Mère, Shawinigan, La Tuque et Shawinigan-Sud. Nous ne saurons inviter les amateurs à venir voir à l'oeuvre ces athlètes. Cette invitation s'adresse non seulement aux parents et amis des joueurs mais aussi aux commissaires d'écoles qui pourront alors se rendre compte de l'excellent travail des responsables tout en marquant un encouragement pour ces éducateurs ainsi que pour les joueurs.

● Un petit tournoi de ballon sur glace sera présenté au Centre des loisirs de Nicolet les 28, 29 et 30 décembre prochains. Cette compétition est ouverte aux étudiants autant du sexe féminin que masculin de la Rive-Sud. Une bourse est à l'enjeu. De plus, ce tournoi de dire Jacques Dumoulin, peut sembler aux yeux de quelques-uns être une compétition qui manque d'organisation devant le petit montant de franchise mais le but premier est d'abord de donner à tous les étudiants l'occasion de fraterniser et non de faire du "gambling". Tous les clubs de la région du Sud sont invités à s'inscrire.

● Nicolet aura à nouveau cette année son Carnaval des Petits. Cette compétition sera présentée au cours de la fin de semaine du 12 février prochain. Une réunion est prévue pour lundi soir prochain à 7h.30 à l'aréna de Nicolet.

● L'horaire du patinoire est maintenant à la disposition des intéressés. Tous ceux qui ne sont pas au courant de différents détails pourront se renseigner au bureau central soit à l'aréna locale.



Le club auto sport Cobra de Victoriaville organise dans les premiers mois de 1971 une série de cinq slaloms automobile au Lac Louise. Le tout est organisé en collaboration avec Sylvio Tremblay de la Brasserie O'Keefe et M. Jos Larivière du domaine, M. René Lafrance, directeur du Club Cobra, de même que Guy Aubert, directeur des compétitions au Club Cobra. (Photo LeRo)

En collaboration avec Sylvio Tremblay, agent O'Keefe

Le club Cobra de Victoriaville organisera des slaloms d'hiver

VICTORIEVILLE (R.L.) — Le club Auto-Sport Cobra de Victoriaville présentera une série de slaloms automobile sur glace, cet hiver, en collaboration avec M. Sylvio Tremblay de la Brasserie O'Keefe et M. Jos Larivière, propriétaire du domaine du Lac Louise de Saint-Louis de Blandford.

Le club Cobra organise une série semblable à l'intention de ses membres.

Un cours glacé d'environ cinq dixième de mille au Lac Louise. Les dates choisies sont les 10 et 21 janvier, 7 et 21 février ainsi que le 7 mars. Les inscriptions seront reçues à compter de 11h.30 et le premier départ aura lieu à 13 heures précises.

Une classe féminine sera formée. Toutes les dames inscrites y seront regroupées sans distinction tant qu'à la voiture utilisée. On formera aussi quatre classes. Les voitures dont les roues motrices sont opposées au moteur et celles dont le moteur est situé au-dessus des roues motrices seront partagées. On fera également des distinctions dans le cas de voitures chausées de pneus à clous.

Règlements

Les règlements utilisés seront ceux de la Fédération canadienne du sport automobile. Le comité chargé de leur application se compose de MM. René Lafrance, président du club, Guy Aubert, directeur des compétitions ainsi que MM. Marcel Rivard, Serge Grenier, Lionel Fortier et Gilles Saint-Cyr.

Des bourses totalisant \$300, seront remises à la suite des cinq épreuves inscrites au championnat. De plus, lors de chacune des compétitions, les trois premiers de chacune des cinq classes recevront un trophée ou une plaque de bord.

C'est la première année que le club Cobra organise une série semblable à l'intention de ses membres.

Il est à noter toutefois que tous pourront participer à ces épreuves et auront droit aux trophées et plaques de bord. La bourse du championnat sera cependant partagée parmi les membres du club Cobra, à la fin de la série.

Popularité grandissante

Le sport automobile grandit en popularité au Québec. Les slaloms d'été sont très populaires et leur variante d'hiver intéresse aussi beaucoup d'amateurs. Il n'est pas nécessaire de posséder une voiture sport pour s'inscrire à ces épreuves puisque cinq classes permettent de grouper les participants suivant la voiture utilisée.

Les cinq épreuves de cette série se dérouleront sur un par-

Dans le circuit juvénile Rive-Sud

Luc Provencher compte quatre buts pour l'équipe Bécancour

par Claude MONGRAIN

NICOLET — Luc Provencher a été la grande vedette du Bécancour dans le circuit juvénile de la Rive-Sud en marquant quatre buts tout en méritant deux aides pour mériter une victoire de 8 à 0 sur Baieville. Nelson Perreault avec deux filets et une aide a été une autre figure dominante des gagnants. Serge Michel, et Michel Blanchette ont été les autres francs-tireurs des vainqueurs. Alain

Poliquin a inscrit cinq mentions d'assistances. Pendant ce temps Baieville conserve le premier rang par suite du triomphe de 4 à 1 sur St-Jean Deschailions. Claude Pelletier a dirigé l'attaque des gagnants avec deux buts et une assistance. Michel Benoit et André Manseau ont réussi les autres filets. Benoit a de plus mérité trois assistances pendant que Manseau en obtenait deux. André Chrétien a compté l'unique but des vaincus.

Louis Bégin a réussi quatre buts tout en obtenant une aide pour aider Nicolet à vaincre St-Léonard par 8 à 2. Michel Cloutier, Denis Drouin, René St-Cyr et Mario Dolan ont compté pour les gagnants. Yves Doucet a mérité quatre mentions d'assistances. René Doucet et Jean Lauzière ont marqué les buts des vaincus.

Classement

Baieville	6	1	0	12
Nicolet	4	2	1	9
Bécancour	3	4	0	6
Deschailions	2	3	1	5
Pierreville	2	4	0	4
St-Léonard	2	5	0	4

Calendrier pour dimanche

- 1h.: Deschailions vs Pierreville
- 2h.40: Bécancour vs St-Léonard
- 4h.20: Nicolet vs Baieville.

Deux joutes à Warwick

WARWICK (B.A.) — C'est dimanche soir qu'aura lieu l'ouverture officielle de la ligue interparoissiale des Bois-Francis à Warwick. Cette ligue regroupera les municipalités d'Arthabaska (Marcel Constant), St-Norbert (Roger Boisvert), St-Valère (Florent Landry), Tingwick (Hertel Crétel), Warwick (René Grégoire), St-Albert (Gilles Boisvert).

Les joutes de dimanche opposeront Tingwick à St-Valère à 4h. 30, St-Norbert à St-Albert à 6h. 30, et Warwick à Arthabaska à 8h. 30. Les joutes seront disputées tous les dimanches de 4h. 30 à 11h.

Le bureau de direction de la ligue interparoissiale est composé de René Provencher, président; Yvon Martel, publiciste; Michel Turcotte, représentant des équipes.

LA MOTONEIGE avec Stan Davies



Essayez les masques de cuirette quand il fait froid.

Plusieurs motoneigistes circulant par température très froide se sont habitués à porter certains masques ou cache-nez. Il y a la des occasions prochaines d'accidents à cause de la vibration et des soubresauts de la machine devant les sentiers accidentés. Il y a danger que ces appareils soient déplacés et voient la vue des conducteurs. D'autre part, il existe certains masques de cuir souple qui deviennent de plus en plus populaires parce qu'ils ne comportent pas ces dangers. Ils sont munis de courroies ajustables qui les tiennent bien en place et d'orifices suffisamment grands pour les yeux.

Ils ne sont pas absolument essentiels s'il fait doux, mais deviennent une nécessité absolue par temps froid. A une température de zéro lorsque vous voyagez à 40 mph., l'air vous fouette le visage et le froid fait sentir sa morsure. A cette allure, la température de 0 à la même effet qu'un froid de 53° sous zéro. Même si la clémence de la température permet de laisser tomber le masque, les experts en sécurité recommandent le port de lunettes en tout temps. En plus de protéger vos yeux contre les effets du vent froid, elles préviennent les blessures que peuvent causer les branches au passage. Il arrive souvent que des dommages permanents viennent abimer la vue si un oeil est frappé accidentellement par une branche lorsque vous circulez à 20 milles à l'heure. Des lunettes spéciales sont disponibles avec lentilles de rechange à l'épreuve du bris. Vous avez un choix de couleurs pour les sorties du soir et du jour. On emploie les lentilles claires pour le soir, jaunes par temps brumeux, grises ou vertes pour les journées ensoleillées.

OUVERT
SKI
Mont-Georges
SHAWINIGAN
mini-annonce
mini-prix
ENFANTS \$1 00
ADULTES \$1 50
endroit familial par excellence
OUVERT TOUS LES JOURS et les SOIRS
sauf le lundi

GASTON BÉLIVEAU & FILS INC.
Béliveau
205, DESSUREAULT, Tél: 375-2222, CAP-DE-LA-MADELEINE

Old Timers Dow

Match nul: Sapin Bleu 1 Chez Bert 1

CAP-DE-LA-MADELEINE (C. Troy, Jean-Louis Pèpin et Roger N.) Des buts de Denis Gélinas, Daveluy ont inscrit les buts des Pierre Giroux et Jean Dumas, vainqueurs. Gilles Désaulniers, ont aidé le Richard Auto à dis- Jean-Louis Sinotte et Richard poser du Turcotte et Fils par 3 Gosselin ont été les francs-ti- 1 dans le circuit Old Timers reurs de l'équipe Parr. Dow, Jeannot Dumont a enfile l'unique filet des vaincus. Chez Bert et Montambeault, Le Benoit Hélie-Morin et Frères a disposé du Emilien Parr nul 1 à 1. Jeannot Rochefort a compté pour chez Bert et Bob par 4 à 3. André Hénaire, Theo Burton pour Sapin Bleu.

Samedi, 16 janvier

Des cours de port d'armes sont prévus à Nicolet

NICOLET (R.L.) — Des cours de port d'armes sont offerts à l'intention des adeptes de la chasse, à Nicolet, et le prochain de cette série aura lieu, samedi, le 16 janvier 1971. Près d'une centaine de chasseurs, soit le nombre maximum d'élèves acceptés pour une session de cours, sont déjà inscrits pour le prochain cours qui sera donné à l'hôtel Chambertin, de Nicolet.

Des cours du genre seront également offerts en février, mars et avril en prévision de la prochaine saison de chasse.

Ceux qui désirent s'inscrire peuvent le faire en s'adressant à M. André Rousseau, de Nicolet, à la quincaillerie L. Rousseau Ltée.

Ces cours qui permettront éventuellement aux chasseurs d'obtenir leur permis de chasse pour l'année 1971, sont offerts par deux instructeurs du Club de chasse et pêche de la Mauricie Inc. Deux garde-chasse collaborent également avec les organisateurs de ces cours à Nicolet.

Une session de cours dure une journée complète et se déroule à l'hôtel Chambertin. Les chasseurs désireux de se prémunir d'un permis de chasse, en 1971, devront obligatoirement avoir suivi ces cours de port d'armes dans le but premier d'éliminer le plus possible les accidents de chasse mortels trop répandus.

GBS GENERAL BEARING SERVICE
Limitée
JOYEUX NOEL à tous nos clients et amis.
665, Des FORGES (coin St-Denis) Trois-Rivières
Tél.: 378-8233

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE à tous les parents et à leurs enfants.

PLAN MISE DE COTE
CHARGE X

BEAUMIER EAUX JOUETS
EAU CHOIX
EAU PRIX
EAU SERVICE

MAISON DES JOUETS
1386, ST-OLIVIER TEL: 375-4123

M. Colin Wetmore
Marcel Tessier

A nos clients et amis...



C'est le moment de la pause annuelle de l'échange des voeux. Les nôtres s'inspirent d'une riche et franche tradition. A tous nous disons:

Joyeux Noël, Bonne et Heureuse Année.
JOHN DEERE

m. c. equipment inc.
1215, rue Thibeau Cap-de-la-Madeleine 378-2845

Un patron en or... M. Jacques Dénéchaud

Cinquante-sept ans à la fonction municipale

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — A 76 ans, après une fructueuse carrière qui représente, au total, 56 1/2 années de service à la fonction municipale, M. Jacques Dénéchaud, directeur des Finances et ancien trésorier de la ville de Trois-Rivières, prendra sa retraite à compter du 1er janvier 1971.

Et c'est ainsi que s'estompée une figure dominante et haute en couleurs de la scène municipale trifluvienne.

L'administration municipale perd, avec ce départ qui suscite déjà et par anticipation d'immenses regrets, un homme d'une rare qualité, un serviteur public loyal et dévoué, un conseiller sûr et précieux.

ze maires, dont voici les noms: Me J. A. Tessier (14 juillet 1913), le Dr L. P. Normand (18 juillet 1921), M. Arthur Bettez (8 octobre 1923), Me J. H. Robichon (2 février 1941), M. Atchez Rousseau (15 septembre 1941), J. A. Mongrain (19 septembre 1949), Me Léo Leblanc, n.p. (21 septembre 1953), M. Laurent Paradis, deux fois, (19 septembre 1955 et 16 septembre 1957), J. A. Mongrain, de nouveau (septembre 1960), Me Gérard Dufresne (16 septembre 1963), M. René Matteau (6 novembre 1966), M. Gilles Beaudoin (6 novembre 1970).

Sa carrière

M. Dénéchaud est un homme difficile à décrire tout autant

révisé à Trois-Rivières très jeune, pour devenir un Trifluvien à part entière et profondément enraciné au cœur même de sa ville d'adoption, dont il connaît bien l'histoire, ses mystères et ses secrets.

Les débuts en 1914

Il est entré à l'hôtel de ville de la rue Alexandre, qui est devenue par la suite la rue Radisson, en mars 1914 pour occuper un poste de comptable, à titre temporaire. Le Conseil municipal confirmait sa permanence à cette fonction, par une résolution du 15 juin 1914. Au mois de mars 1916, il est promu assistant-trésorier, alors que feu M. Arthur Nobert occupait le poste de trésorier. M. Nobert, père de

les accidents de travail. En plusieurs circonstances, on fit appel à ses connaissances et à ses lumières pour régler certains problèmes épineux.

Un patron en or

J'ai eu l'avantage de connaître M. Jacques Dénéchaud assez bien pour être en mesure d'affirmer, que durant les nombreuses années où il fut trésorier municipal, il se révéla comme un homme plutôt extraordinaire. Les témoignages que m'ont fournis des fonctionnaires qui ont travaillé sous sa direction démontrent que M. Dénéchaud était considéré comme un "patron en or". Il sut se faire aimer de ses hommes, car il savait allier la fermeté à la compréhension, à la bonne humeur. Homme modeste, en dépit de sa grande compétence et des hautes fonctions qu'il remplissait, il savait fraterniser avec les membres de son personnel, sans toutefois dépasser les limites nécessaires au maintien et au respect de son autorité.

Franchise et courage

M. Dénéchaud fut un haut fonctionnaire remarquable par sa grande franchise dans ses relations avec les membres des divers conseils municipaux qu'il a connus. Il a toujours eu le courage de ses opinions et de ses convictions. En deux circonstances, il fut appelé à servir comme gérant municipal intérimaire, la première fois après le départ de M. Jean Asselin, Ing. P. et la seconde fois durant l'intérim en

tre le départ de M. J.H. Valliquette, Ing. P. et l'arrivée de M. Roger Lord, Ing. P. Je sais, qu'en une occasion ou deux au moins, le poste de la gérance municipale en permanence lui fut offert. M. Dénéchaud a décliné poliment les offres. Au sujet de la gérance municipale, il a une idée bien précise depuis assez longtemps. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne paraît aucunement convaincu qu'un conseil municipal accepterait de co-exister avec un gérant municipal décidé à faire preuve de fermeté, sans jamais fléchir.

Un témoin authentique de l'histoire locale

Personne n'oserait nier la valeur inestimable des services qu'un homme, au vrai sens du mot, de la taille et de l'envergure de M. Jacques Dénéchaud, a rendu à l'administration municipale et à sa ville. Pour lui, le progrès tantôt plus rapide et impétueux du développement industriel, commercial de Trois-Rivières, c'est de l'histoire vécue. D'ailleurs, il a le rare bonheur d'être servi par un mémoire extraordinairement fidèle. On peut dire qu'il connaît sa ville comme le fond de sa poche.

En 1914, lorsqu'il a débuté à l'hôtel de ville, comme comptable, le budget municipal annuel n'atteignait pas encore les \$400,000 et budget scolaire était de \$150,000 par année. A cette époque et jusqu'en 1928, les affaires scolaires étaient gérées par le Conseil municipal, dont la

composition a varié à quelques reprises, pour comprendre jusqu'à 10 membres, puis retomber à six membres avant de s'établir de façon assez définitive à huit membres, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'heure de la retraite

M. Dénéchaud a évoqué, au cours d'un entretien de près de deux heures, quelques souvenirs

de la vie trifluvienne des soixante dernières années. Il serait malheureusement trop long de tout dire dans un seul et même article de journal. Mais, avant de terminer, il me faut faire mention au moins de ce fait: M. Dénéchaud a affirmé qu'il conserve le meilleur souvenir de son long séjour à l'hôtel de ville: il confesse sans fausse pudeur, qu'il a connu une carrière

heureuse et enrichissante... mais il ne craint pas l'heure de la retraite. Il s'y est préparé depuis plusieurs années déjà. Que fera-t-il, une fois rentier, lui si actif. Il s'adonnera à la lecture, il pratiquera le sport et il voyagera quelque peu... mais ce qu'il n'a pas dit et qu'il fera à coup sûr, il pensera souvent à l'hôtel de ville.

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

La Régie des Alcools du Québec annonce qu'afin de mieux servir le public durant la période des Fêtes, tous les magasins seront ouverts au public aux heures suivantes:

Jeudi	17 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Vendredi	18 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Samedi	19 décembre 1970 de 9.00 à 17.00 heures
Lundi	21 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Mardi	22 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Mercredi	23 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Jeudi	24 décembre 1970 de 9.00 à 17.00 heures
Lundi	28 décembre 1970 de 10.00 à 18.00 heures
Mardi	29 décembre 1970 de 10.00 à 18.00 heures
Mercredi	30 décembre 1970 de 10.00 à 21.30 heures
Jeudi	31 décembre 1970 de 9.00 à 17.00 heures

Veillez noter que les 25 et 26 décembre 1970, ainsi que les 1er et 2 janvier 1971, tous les magasins seront fermés.



M. Jacques Dénéchaud, 56 ans et six mois de dévouement inlassable, de travail sérieux, de compétence et de cour-

toisie, au service de la ville de Trois-Rivières. (Photo Roland Lemire)

Avec ses cinquante-six ans et demi de service à l'hôtel de ville, M. Dénéchaud établit un record de longévité d'emploi. Le seul autre fonctionnaire qui peut approcher le record que détient M. Jacques Dénéchaud, est feu Thomas Cooke, qui fut entre autres choses, percepteur de la taxe d'eau. Il est mort, il y a déjà nombre d'années, alors que l'on se préparait à célébrer son jubilé d'or comme fonctionnaire municipal, mais il lui manquait encore quelques mois avant d'atteindre ses 50 ans de service.

Il est si facile à comprendre, tellement il est sympathique, d'une politesse exquise, d'une courtoisie chaude et souriante, d'une érudition immense, comme d'une culture raffinée. Pourtant, c'est en fait un autodidacte authentique, un liseur passionné et un travailleur infatigable. Après de solides études à l'Académie de La Salle à Trois-Rivières, il a continué à s'instruire par lui-même, à suivre des cours qui lui ont mérité, par exemple, une maîtrise en sciences comptable à l'Université LaSalle, de Chicago. Tout au long de sa vie, il n'a jamais cessé d'approfondir ses connaissances pour atteindre une haute compétence en comptabilité et en administration municipale. Natif de Papineauville, il est ar-

chevê Me François Nobert et de M. Roland Nobert mourait le 23 décembre 1928. Dès le mois de janvier 1929, M. Jacques Dénéchaud accédait à la haute fonction de trésorier municipal, qu'il occupa avec brio et une grande compétence jusqu'en l'année 1961.

A cette époque (1961), M. Jacques Dénéchaud était sur le point de prendre sa retraite, mais les autorités municipales, le Conseil municipal et le gérant municipal du temps, comprirent vite l'importance de le maintenir en service à l'hôtel de ville. Il fut donc nommé, directeur des Finances, pour s'occuper tout spécialement des questions touchant la dette consolidée, les obligations (ou débetures), les assurances de la cité et

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

Il semble bien que des draperies et un tapis viendront d'ici quelques jours rehausser l'apparence du bureau présidentiel. Le président Richard Rochefort a dit "qu'il souhaitait que l'amélioration soit faite non pas parce que lui occupait ce bureau, mais parce que le président doit recevoir une foule de personnes et l'état actuel du bureau n'est pas représentatif d'un organisme qui brasse plus de \$16 millions par année.

Demande

Le commissaire Claude Gagné a demandé à la direction des études de préparer un rapport le mois de mars sur l'appréciation des principaux d'écologies. Ce rapport d'appréciation devra contenir également des recommandations.

Avis

Un avis a été adressé au propriétaire de l'édifice Fleur de Lys du Cap-de-la-Madeleine avec lequel la CSRVF avait un contrat de location qui prend fin

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.

en septembre '71. La Régionale résilia le contrat à ce moment. L'édifice a servi en septembre cette année à héberger les élèves De La Salle en attendant l'ouverture de la polyvalente.